



# ReLations

NUMÉRO 723, MARS 2008

<b>ACTUALITÉS</b>	4
<b>HORIZONS</b>	
Solidarite Fwontalye Kénel Senatus, s.j.	9
<b>EN BREF</b>	27
<b>AILLEURS</b>	
Kenya: les racines d'une crise Fodé-Moussa Keïta	28
<b>CONTROVERSE</b>	
Changements climatiques: faut-il être alarmiste? André Beauchamp Catherine Caron	30 31
<b>REGARD</b>	
Les 25 ans du Centre justice et foi Jean-Marc Biron	32
<b>PROMENADES</b>	
Grain de sable Ying Chen	36
<b>BLOC-NOTES</b>	
La mutation des symboles Guy Paiement	38
<b>MULTIMÉDIAS</b>	39
<b>LIVRES</b>	40

Couverture: Baz Shamoun, sans titre (projet *L'Homme brisé*), 2004, aquarelle sur papier, 21,5 x 28 cm

## dossier

### L'ESCLAVAGE AUJOURD'HUI

10

Au cours des dernières décennies, la situation des enfants soldats, des esclaves sexuelles et des petites domestiques, entre autres, nous a rappelé que, malgré l'abolition de l'esclavage et l'adoption des conventions internationales en la matière, de nombreuses formes d'esclavage persistent. Quels sont les causes, les diverses facettes et les moyens de lutter contre ce phénomène qui, selon les Nations unies, touche 12 millions de personnes sur tous les continents et dans la plupart des pays, incluant le nôtre? Ce dossier aborde ce sujet troublant.

#### Le droit ne suffit pas

Gaëlle Breton-Le Goff

12

#### Les différentes formes d'esclavage

12

#### Les principales conventions

14

#### Portrait de la traite au Canada

Sigalit Gal et Jill Hanley

15

#### La servitude domestique

Louise Dionne

16

#### La filière infernale de la prostitution

Richard Poulin

18

#### Les enfants esclaves

Michel Bonnet

21

#### L'appel à la libération

André Myre

24

#### Les Églises et la lutte contre l'esclavage

Gregory Baum

25

## ARTISTE INVITÉ

Baz Shamoun est un cinéaste et un peintre originaire de la communauté assyrienne d'Irak. Sa famille, décimée par les assassinats commis sous Saddam Hussein, a jugé nécessaire de l'envoyer, à 13 ans, trouver refuge en Tchécoslovaquie. Il a étudié le cinéma à l'Université Karlova de Prague. Sa production filmique s'est démarquée dès *La Terre et l'Argile* (1997), scénarisé en collaboration avec le poète Serge Patrice Thibodeau, par sa vive sensibilité aux dimensions intérieures des réalités humaines. *Où est l'Irak?* (2004), tourné en Jordanie, capte le désarroi des Irakiens refoulés par la guerre aux frontières de leur propre pays. *Monologue* (en montage) illustre la quête spirituelle des jeunes de la rue de Montréal. La plupart des œuvres reproduites dans ce numéro ont été réalisées dans l'horreur des débuts de la guerre d'Irak, en vue d'un projet d'exposition multidisciplinaire intitulée *L'Homme brisé*.

Revue fondée en 1941

*Relations* est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de personnes engagées dans la promotion de la justice.

BUREAUX  
25, rue Jarry Ouest  
Montréal (Québec) H2P 1S6  
tél.: 514-387-2541  
télééc.: 514-387-0206

relations@cjf.qc.ca  
www.revuerelations.qc.ca

DIRECTRICE  
Élisabeth Garant  
RÉDACTEUR EN CHEF  
Jean-Claude Ravet  
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT  
Marco Veilleux  
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
Catherine Caron  
DIRECTION ARTISTIQUE  
Mathilde Hébert  
ILLUSTRATIONS  
Goldstyn, Zohar

RÉVISION/CORRECTION  
Éric Massé  
COMITÉ DE RÉDACTION  
Gregory Baum, Jean-Marc Biron,  
Louise Dionne, Céline Dubé,  
Guy Dufresne, Jean-François Filion,  
Marc-André Gagnon, Mouloud Idir,  
Nicole Laurin, Guy Paiement,  
Sylvie Paquerot, Rolande Pinard  
COLLABORATEURS  
André Beauchamp, Dominique  
Boisvert, René Boudreault,  
Marc Chabot, Ying Chen,  
Jean-Marc Éla, Osire Glacier,  
Vivian Labrie, Jean-Paul Rouleau

IMPRESSION  
Impart Litho, Victoriaville  
Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repère* et dans *l'Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe.  
Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.  
ISSN 0034-3781

ABONNEMENTS  
Ginette Thibault  
8 numéros (un an): 35 \$ (t. l.)  
Deux ans: 65 \$ (taxes incluses)  
À l'étranger: 45 \$ Étudiant: 25 \$  
Abonnement de soutien: 100 \$ (un an)  
TPS: R119003952 TVQ: 1006003784

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

Canadä

Envoi de Poste-publication  
Enregistrement n° 09261

# Un rapport complaisant

JEAN-CLAUDE RAVET

Le rapport du Groupe d'experts indépendant sur le rôle futur du Canada en Afghanistan, mieux connu sous le nom de rapport Manley, plaide pour le maintien des forces armées canadiennes à Kandahar, au-delà de 2009. Certes, il pose certaines conditions – par exemple, 1000 soldats supplémentaires, plus d'hélicoptères – mais celles-ci ne devraient pas être très difficiles à remplir... Il va tellement dans le sens des idées de Stephen Harper que celui-ci a décidé de jouer son gouvernement minoritaire sur le vote des parlementaires sur cette question.

Le Parti libéral décidera-t-il de déclencher des élections, en mars, en votant contre la motion? Il faudrait pour cela du courage politique, ce dont le chef libéral semble totalement dépourvu, pour remettre en question la nouvelle politique militaire canadienne, axée sur des actions offensives et alignée

Hillier, chef des forces armées. Il se permettait l'outrecuidance – digne de régimes suspects aux frontières poreuses entre l'armée et le pouvoir politique – de rabrouer publiquement la position actuelle des libéraux voulant que l'armée se retire des combats. Comme un chef de meute, il aura voulu marquer, le rapport à l'appui, son ascendance devant des rivaux politiques et les remettre à leur place.

Certes, le rapport Manley souligne les failles de la mission en Afghanistan, les incertitudes quant à son issue, la montée de la corruption, l'aggravation de l'insécurité et des combats, malgré plusieurs années d'intervention militaire. Mais cela ne pèse guère dans l'évaluation. Le parti pris est manifeste, tant y suinte l'injonction de préserver la «réputation» et la crédibilité du Canada à l'échelle internationale, en ne rompant pas les rangs.

Ainsi, aucun écho dans ce rapport – et pourtant la voix des ONG est loin d'être restée muette à ce sujet – à propos des dures critiques sur l'intervention humanitaire des militaires, qui court-circuite plutôt qu'elle ne soutient la tâche des ONG, en entachant la neutralité essentielle à leur travail. Par contre, on insiste sur des «améliorations tangibles», ce qui a pourtant beaucoup à voir avec l'action des ONG sur le terrain (augmentation du nombre d'écoliers, notamment des filles, de routes construites, etc.), comme un facteur déterminant pour ne pas remettre en cause la présence militaire – et ce, malgré «l'insécurité grandissante» qui a pourtant, elle, tout à voir avec cette présence!

Tout au long du rapport, on insistera aussi sur le fait que la présence des militaires canadiens répond à une demande d'un gouvernement démocratiquement élu, aux prises avec des insurgés. Comme si ce gouvernement n'était pas en bonne partie la création des forces d'occupation. Comme si les seigneurs de la guerre – ceux-là qui semèrent la terreur en Afghanistan avant

l'arrivée des talibans et qui sont actuellement les premiers responsables de la production croissante d'opium – n'en faisaient pas partie. Rien sur le lien entre «la corruption généralisée» et le gouvernement. Ce n'est, à en croire le rapport, qu'affaire de fonctionnaires...

Ce sont de telles lacunes qui rendent les recommandations de ce rapport biaisées et faites sur mesure pour permettre un terrain d'entente entre Stephen Harper et le chef de l'opposition. Mais devrions-nous nous en surprendre? Si le Groupe d'experts est bien indépendant, il est moins sûr que les experts le soient. Francis Dupuis-Déri, dans *Le Devoir* du 28 janvier, faisait remarquer les liens suspects qu'entretiennent certains d'entre eux avec l'industrie d'armement.

Quoi qu'il en soit, le rapport laisse intact – masqué – le fond du problème: le cautionnement de la guerre humanitaire, et son corollaire, la militarisation de l'humanitaire. C'est là la nouvelle forme de colonialisme déguisé qui est ici promue comme politique étrangère. C'est l'occupation militaire des terres utiles stratégiquement qui intéresse, avec en sus l'installation en façade de gouvernements «démocratiquement élus». On lira le rapport 2008 de Human Rights Watch (<[www.hrw.org](http://www.hrw.org)>) pour se convaincre que cette «parodie démocratique» a un bel avenir devant elle.

Mais ne nous y trompons pas: ce qui constitue l'enjeu central des débats actuels sur le rôle et la présence des militaires canadiens et québécois en Afghanistan, c'est précisément le fait que ce questionnement soit l'objet de débats politiques, non seulement au parlement mais dans l'espace public. C'est une nouveauté dérangeante. La politique militaire élaborée en coulisses et appliquée à l'Afghanistan, peut changer si la sphère politique a le courage de prendre des décisions... politiques. Mais ce courage, il ne lui viendra que par nos voix.



Baz Shamoun, sans titre (projet *L'Homme brisé*), 2004, aquarelle sur papier, 21,5 x 28 cm

sans grande retenue sur la politique étrangère des États-Unis. C'est précisément sous le gouvernement libéral de Paul Martin que cette politique s'est matérialisée à Kandahar. La position de faiblesse des libéraux a été mise en scène, de manière éloquent, peu de temps après la parution du rapport Manley, avec la sortie publique de celui qui est le farouche maître d'œuvre de ce tournant militariste, le général Rick

## Prendre les journalistes au berceau

Guerre et propagande vont de pair. Tout un défi pour des médias de plus en plus « intégrés » aux opérations militaires, et ce, dès les bancs d'école.

PASCALÉ SÉVIGNY

L'auteure, étudiante à la maîtrise à l'ÉNAP, détient un baccalauréat en journalisme de l'UQAM; elle a participé à un stage au sein des Forces canadiennes en 2007

À l'heure où le resserrement de l'accès à l'information exercé par le bureau du premier ministre Stephen Harper s'accroît, les stratèges des Forces canadiennes déploient quant à eux une énergie considérable à redorer l'image de l'armée. Ils s'activent non seulement auprès des

grands médias, mais également dans les écoles de journalisme.

Cap sur Wainwright, un village tout ce qu'il y a de plus ordinaire, situé à mi-chemin entre Calgary et Edmonton, en Alberta. Pourtant, chaque année, des milliers de Canadiens font le voyage jusqu'à Wainwright... avant de s'envoler vers Kandahar, en Afghanistan. La base des Forces canadiennes y

accueille, environ trois fois l'an, des convois de soldats venus prendre part à l'étape préparatoire ultime avant d'obtenir le feu vert pour aller combattre dans ce pays où les troupes canadiennes sont déployées depuis 2001.

Au cours de cet exercice d'une durée d'un mois, tous les aspects d'une mission sont simulés. Ainsi, en franchissant la guérite qui donne accès à la base, on n'est plus à Wainwright, mais bien au sud-est de Kaboul. Rien n'est

laissé au hasard pour rendre cette mise en scène crédible, de la récréation de la base de Kandahar Air Field à celle de Nathan Smith, en passant par l'érection de nombreux petits villages qui existent réellement dans ce pays de dunes et de sable.

Les militaires s'entraînent dans ce décor plus vrai que nature à combattre de faux talibans, mais aussi à construire des écoles et des postes de police, à distribuer de la nourriture et prodiguer des soins médicaux. Évidemment, ce scénario ne serait pas complet sans les médias, désormais omniprésents sur le théâtre des opérations en Afghanistan. Et c'est là qu'entrent en scène les étudiants en journalisme.

Pour jouer le rôle des médias, les porte-parole de l'armée canadienne, ou plutôt des Forces canadiennes – le terme « armées » ayant été évacué en douce de leur nom officiel – sillonnent le pays et recrutent des étudiants dans les meilleures écoles de journalisme. Les heureux élus auront ainsi l'opportunité de se glisser dans la peau d'un journaliste appelé à travailler en zone de conflit, avec le danger en moins et la promesse d'une généreuse rémunération à la fin. Les représentants des Forces ne ménagent pas les courbettes pour séduire les étudiants, faisant valoir que le programme s'inscrit dans une volonté de l'armée de faire preuve d'une plus grande transparence et de faciliter l'accès du public à l'information.

Or, la réalité est tout autre. Dès le début de l'aventure, le ton est donné : « Vous êtes ici pour montrer les bons côtés des Forces canadiennes et nous souhaitons que vous repartiez de Wainwright avec une image positive de l'armée que vous propagerez dans le cadre de vos futures fonctions. »

Pour survivre à ce stage et espérer s'en sortir avec un bon résultat, les étudiants doivent ainsi oublier tout ce qu'ils ont appris dans le cadre de leur formation. Ils doivent mettre de côté leur curiosité, leur esprit critique, leur

sens de l'analyse et ne pas chercher à approfondir un sujet, ni aller au-delà du mandat prescrit. À défaut de respecter les règles, c'est la censure, la sanction, voire l'expulsion qui guette les stagiaires.

Derrière sa prétendue volonté de collaborer de façon plus harmonieuse avec les médias et d'offrir au public toute l'information à laquelle il a droit, le programme de stage pour étudiants en journalisme au sein de l'armée poursuit ainsi deux véritables objectifs. D'abord, on veut former – pour ne pas dire « dresser » – de futurs journalistes-marionnettes afin qu'ils se contentent de rapporter les propos officiels véhiculés par les Forces canadiennes. Ensuite, il s'agit d'entraîner les officiers

d'affaires publiques, chez qui c'est souvent loin d'être naturel, à parler aux médias et à faire passer efficacement leur message.

Le plus étonnant, c'est que cette stratégie semble porter ses fruits. Plusieurs étudiants sortent en effet de cette expérience avec une image plus positive de l'armée et la conviction qu'il conviendrait d'insister davantage sur ses bons coups et ses réussites. Dans un contexte où le gouvernement Harper est régulièrement blâmé pour son attitude hostile envers les médias et son contrôle peu démocratique de l'information, l'existence de telles pratiques a de quoi inquiéter et doit être dénoncée. ●

## Les exigences du pardon

La lettre ouverte de l'archevêque de Québec pourra-t-elle déboucher sur une démarche de réconciliation aussi crédible que celle que nous avons déjà connue dans l'Église du Québec?

GISÈLE TURCOT

Par l'ampleur de la réaction qu'elle a provoquée dès sa publication dans les quotidiens francophones en novembre dernier, aussi bien que par son contenu, la *Lettre ouverte aux catholiques du Québec* du cardinal Marc Ouellet mérite réflexion. Présentée quelques jours après le mémoire qu'il adressait à la Commission Bouchard-Taylor, celle-ci reprenait le même diagnostic sur la société québécoise et réclamait encore une fois un espace pour l'enseignement religieux confessionnel à l'école publique.

Dans la mesure où l'archevêque s'adresse non seulement aux fidèles de son propre diocèse mais à tous les catholiques québécois, comment peut-il agir en faisant fi de la position de ses confrères évêques – dont il a pris ses distances en matière d'éducation? Sa demande de pardon aurait certainement gagné en crédibilité si elle n'avait pas été jumelée à cette revendication de rétablir en milieu scolaire une formule non retenue après vingt-cinq ans de négociations entre l'épiscopat et le gouvernement.

Cela dit, reconnaissons qu'une demande de pardon venant d'un cardinal n'est pas un geste banal. Elle

L'auteure, coordinatrice du groupe Antennes de paix à Montréal, a été secrétaire générale de l'épiscopat du Québec de 1980 à 1983

GOLDSTEIN  
2008



s'inscrit, comme l'affirme son auteur, dans la foulée des actes de repentance de Jean-Paul II pour guérir la « mémoire blessée ». M<sup>gr</sup> Ouellet fait le relevé des fautes qui ont terni l'image de l'Église et du clergé catholique avant 1960 : abus d'autorité épiscopale, indifférence envers le racisme et l'antisémitisme, scandale des abus sexuels, non-reconnaissance des droits des femmes, des autochtones, des homosexuels, etc. En concluant cet aveu par un retentissant « Pardon pour tout ce mal ! », il invite le peuple québécois à se réconcilier avec son héritage judéo-chrétien afin – dit-il – de sortir du « vide spirituel » qui l'anémie et handicape sa confiance en l'avenir.

Cela suffira-t-il à tourner la page et à reprendre tout de go la marche au pas dans notre Église et notre société ? En nous inspirant de la réflexion préparatoire au Grand Jubilé de l'an 2000 menée par la Commission théologique internationale (*Mémoire et réconciliation – L'Église et les fautes du passé*, Cerf, 2000, 94 p.), force est de constater que d'importantes étapes restent à franchir.

Premier pas d'une démarche de réconciliation : l'appel au jugement d'historiens indépendants à qui l'on demande d'établir les faits et d'en attribuer les responsabilités. Or, en ce qui concerne l'histoire du Québec qui précède la Révolution tranquille, période visée par la lettre ouverte de M<sup>gr</sup> Ouellet, il conviendrait d'entendre les diverses écoles qui se disputent l'interprétation du rôle et de l'influence de l'Église catholique. Si ces débats dépassaient les cercles de nos savants historiens – entre autres à l'invitation de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AÉCQ) –, il serait plus facile de reconnaître à la fois les ombres et les lumières qui appartiennent à notre parcours collectif.

Autre exigence de la réconciliation selon la Commission théologique : elle implique autant que possible la participation des personnes et des groupes

qui se considèrent gravement lésés par des déclarations ou des pratiques offensantes. Sur ce point, nous aurions avantage à examiner de près le modèle des commissions « vérité et réconciliation » mises en place dans la société civile – par exemple en Afrique du Sud après l'apartheid, au Salvador et au Chili après des années de conflits et, maintenant, au Liberia. Nous découvririons qu'un appel unilatéral au pardon ne suffit pas à produire de nouveaux rapports humains et sociaux. La réconciliation présuppose un face à face des oppresseurs et des victimes, un espace de parole pour exposer les blessures et accueillir réparation.

Enfin, condition ultime pour que les uns et les autres deviennent les architectes d'une autre manière d'avancer

cer dans l'histoire : des signes de conversion doivent accompagner la reconnaissance des fautes commises ou des blessures infligées. Que signifie chez nous la mise en œuvre de ce critère proposé par la Commission théologique ? Une tentative de rapprochement qui voudrait faire l'économie d'un réexamen de certaines perspectives théologiques et pastorales enracinées dans une conception de l'Église et du monde antérieure à Vatican II nous laisserait sceptiques. On imagine ici rien de moins qu'un long processus institutionnel instauré avec toutes les forces vives et diversifiées du milieu catholique.

Dans l'Église du Québec, nous avons l'expérience d'une démarche de

## Espoirs en déroute

Un peu plus d'un an après le soulèvement populaire, l'État d'Oaxaca au Mexique vit toujours sous tension.

**VÉRONIQUE LEBUIS**

En juin 2006, quelque 350 organisations de la société civile mexicaine et de nombreux citoyens ont uni leurs voix au mouvement de grève initié par un groupe de 70 000 enseignants de la section 22 du Syndicat national des travailleurs de l'enseignement (SNTE). Ceux-ci ont formé l'Assemblée populaire des peuples de Oaxaca (APPO) et revendiqué des conditions de vie et d'enseignement décentes, ainsi que le respect des droits humains et la libération des prisonniers d'opinion. Ils ont mené une lutte acharnée par des actions concertées : occupation de mairies et du zócalo

(place centrale) dans plusieurs villes, prise de contrôle de médias, blocages des routes, érections de barricades, etc. Cela explique la persécution subie aujourd'hui par le mouvement qui réclame toujours la destitution du gouverneur de l'État, Ulises Ruiz Ortiz. Honni par une majorité des citoyens en raison des multiples violations de droits humains perpétrées par le gouvernement de son parti, le Partido Revolucionario Institucional (PRI), celui-ci s'accroche au pouvoir. Soulignons que le PRI a régné sur le Mexique pendant plus de soixante-dix ans avant la prise de pouvoir de Vicente Fox, en 2001, qui représentait le Partido Accion Nacional (PAN) –

L'auteur, juriste, a travaillé comme stagiaire en droit auprès des communautés autochtones du Consejo indígena popular de Oaxaca « Ricardo Florès Magón » en 2006

réconciliation sérieuse – inachevée sans doute – dont le cardinal pourrait s'inspirer. En effet, depuis la fin des années 1970, l'AÉCQ s'est engagée dans un processus évangélique de conversion à propos de la situation des femmes dans l'Église – ce qui lui valu parfois des reproches, voire du mépris en certaines officines... Rappelons-en quelques jalons.

En 1979, le Comité épiscopal des affaires sociales a convoqué des leaders d'opinion féministes à deux tables rondes. Celles-ci avaient pour but de réfléchir aux conséquences de la politique d'ensemble proposée à l'époque par le Conseil du statut de la femme du Québec dans son fameux document *Pour les Québécoises: égalité et indépendance* (1978). En 1986, une session d'étude sur «L'Église et le mouve-

ment des femmes», préparée avec des femmes, en a rassemblé une centaine avec tous les évêques. Il en est ressorti des priorités d'action mises en œuvre notamment avec la collaboration des répondantes diocésaines à la condition des femmes. En 1989, les évêques ont publié une déclaration remarquée sur la violence conjugale, fruit d'une réflexion biblique et théologique menée avec des collaboratrices. En 1990, le 50<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes québécoises fut l'occasion pour les évêques d'avouer, devant un millier d'entre elles rassemblées à la basilique de Québec, que leurs prédécesseurs avaient fait fausse route en s'objectant à la reconnaissance de ce droit. Cet acte réparateur public fut

même accompagné d'un geste à caractère plus privé: le versement d'une appréciable somme d'argent à un groupe autonome de femmes catholiques.

Est-ce une démarche aussi exigeante que l'archevêque de Québec envisageait en annonçant dans sa lettre que «le carême de 2008, dans le cadre de la préparation spirituelle au Congrès eucharistique international de Québec, nous donnera l'occasion de témoigner publiquement de notre repentance» et que «d'autres initiatives suivront pour faciliter l'accueil, le dialogue et la guérison de la mémoire»? ●



comme son successeur actuel, le président Felipe Calderón.

La répression du mouvement a été sévère. Un peu plus d'un an après le tournant décisif du 25 novembre 2006, à la suite duquel le gouvernement de l'État d'Oaxaca clamait que «la guerre était finie» avec l'APPO, cet État vit toujours sous tension. Le mouvement d'opposition s'effrite et se divise sous le poids de la criminalisation d'une lutte sociale légitime qui, pendant plus de six mois, a pris l'allure d'un véritable soulèvement populaire dans cet État qui regroupe la plus grande population autochtone du pays. Théâtre de nombreux problèmes structurels tels la pauvreté, d'importantes disparités so-

ciales, l'autoritarisme, la corruption et l'absence d'espaces démocratiques et d'accès à la justice, Oaxaca n'est pas au bout de ses peines. La réélection du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz et du PRI, lors des législatives du 5 août dernier, en atteste. D'aucuns la qualifient de véritable farce électorale, considérant le taux d'absentéisme record de 70%! C'est là l'expression du profond mépris qu'éprouve la population pour un système politique violent et corrompu jusqu'à la moelle, asservi aux intérêts des puissants. Ces élections révèlent

une fois de plus l'absence de légitimité du pouvoir en place à Oaxaca et l'indifférence du gouvernement de la république envers les citoyens.

Un récent rapport de la section 22 dénonce l'assassinat de 27 sympathisants en un an et la détention de plus de 500, dont la plupart ont été torturés par la police fédérale et locale. Environ 34 prisonniers politiques demeurent en attente de jugement et une première sentence de trois ans et demi de réclusion est tombée le 5 juin dernier contre Juan Carlos García Cruz, après un simulacre de procès. Les faits démontrent que, de façon générale, le

Photos: <www.dagost.free.fr>

a



Occupation du zócalo de Oaxaca en 2006. Photos : Véronique Lebuís

système de justice protège le gouvernement criminel au détriment de ses citoyens qui vivent sous la menace constante d'être privés de liberté pour cause de délits futiles ou fabriqués.

À la suite de l'assassinat, le 27 octobre 2006, du journaliste américain Bradley Rolland Will au moment où il filmait un affrontement, Amnistie internationale et la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) se sont dites profondément préoccupées par les multiples violations des droits commises. La CIDH a notamment demandé un rapport à l'État mexicain concernant la vaste opération de « nettoyage » qui a été menée le 25 novembre 2006.



Cependant, par la suite, la CIDH a aussi agi à titre de médiatrice auprès du gouvernement de l'État pour l'appuyer dans ses « efforts » visant la réforme et le bon fonctionnement des instances de justice. Elle donnait ainsi, selon certaines organisations civiles, un signal inquiétant de la part de la « communauté internationale » car cela a pour effet de légitimer le pouvoir de Ruiz et d'entretenir l'image d'un gouverne-

ment qui s'appliquerait à résoudre une crise qu'il a lui-même provoquée. La vaste majorité de la population croit plutôt que cette crise ne trouvera une issue que par la démission ou la destitution du gouverneur. C'est d'ailleurs l'avis du Sénat qui s'est prononcé en faveur de sa destitution.

Face à l'entêtement du gouverneur et à l'incapacité du gouvernement de Calderón (dont la légitimité est aussi



contestée) de garantir la sécurité et l'impartialité judiciaire aux gens de Oaxaca, il se pourrait que ces derniers n'aient d'autres solutions que de mettre en œuvre des mécanismes renouvelés de solidarité qui misent sur la décentralisation du pouvoir et prennent racine dans le modèle des communautés autonomes représentatif d'une vision autochtone. ●



ANIMATION » COMMUNICATIONS SOCIALES » DIALOGUE INTERRELIGIEUX » DROIT CANONIQUE » ÉTHIQUE  
ÉTUDES DE CONFLITS » PHILOSOPHIE » SCIENCES DE LA MISSION » SCIENCES PASTORALES » THÉOLOGIE

**UNIVERSITÉ**

# SAINT-PAUL

Une voix distincte »

**UNIVERSITÉ SAINT-PAUL**  
SAINT PAUL UNIVERSITY  
ÉTABLIE DEPUIS 1848 / ESTABLISHED IN 1848

**ustpaul.ca**    1-800-637-6859 . liaison@ustpaul.ca . 223 rue Main, Ottawa ON

# Solidarite Fwontalye



**KÉNEL SENATUS, S.J.**

À chaque année, de nombreuses exactions sont commises par les autorités civiles et militaires à l'égard des migrants haïtiens : discriminations, humiliations, extorsions, violences, viols et même meurtres.

Les groupes d'Haïtiens, appelés *Congos*, qui tentent désespérément de se rendre en République dominicaine à la recherche de travail et de meilleures conditions de vie, ne font bien souvent que s'enfoncer davantage dans la misère, livrés à des passeurs haïtiens, toujours avides de faire de l'argent à leurs dépens. Ces passeurs travaillent en complicité avec des réseaux mafieux dominicains et même des militaires. Ils finissent souvent par abandonner les clandestins ou par les livrer aux militaires dominicains qui les dépouillent avant de les déporter en Haïti. Dans certains cas, ces voyages finissent carrément par des meurtres.

En ce qui concerne les travailleurs migrants qui se trouvent déjà en République dominicaine, ils font tellement l'objet d'exploitations de toutes sortes que certains développent des idées autodestructrices, au point de considérer tout à fait normal que les autorités dominicaines leur infligent de mauvais traitements. Ils sont surtout connus pour leur courage et leur résistance au travail pénible. Les entreprises les embauchent parce qu'ils constituent une main-d'œuvre à bon marché. Bien souvent, avec la complicité de patrons, de militaires et d'agents de l'immigration, ils sont déportés vers Haïti avant même le jour de paie.

Généralement, les opérations de déportation se font sauvagement. On les traite comme du bétail. Selon le témoignage de ceux qui viennent frapper à la porte de Solidarite Fwontalye pour recevoir de l'aide, le nombre de jours qu'ils passent en détention varie de un à sept, et le plus souvent sans alimentation. Ils nous arrivent affamés, souvent avec des blessures et des traces de coups. Leur sort est toujours lamentable.

Constituée d'une petite équipe de trois jésuites et de quelques collaborateurs laïcs, Solidarite Fwontalye œuvre, depuis 1999, à Ouanaminthe, ville frontalière située au nord-est d'Haïti où elle maintient une vigilance permanente. Tout en défendant les droits des migrants dans les cas de violations et

C'est en contrant la désespérance qui conduit un nombre toujours grandissant d'Haïtiens à fuir leur pays et à grossir ainsi le contingent de migrants clandestins qu'Haïti pourra renaître.

d'abus dont ils sont victimes, elle vise à promouvoir la mise en place de conditions qui favorisent une migration régulière, légale et juste en République dominicaine. Elle soutient, dans cette perspective, quelques organisations qui travaillent avec les migrants et les déportés de République dominicaine. Elle accueille aussi directement les rapatriés qui se font dépouiller par les autorités dominicaines et leur propose un appui humanitaire afin qu'ils puissent manger, se faire soigner et retourner dans leurs familles.

Le travail à accomplir dans ce domaine est énorme, d'autant plus que l'État haïtien est loin d'assumer ses responsabilités. On se demande même

à bon droit si la question de la migration a un sens pour le gouvernement haïtien, qui n'a pas encore signé la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants, adoptée en décembre 2000. En ne la ratifiant pas, notre gouvernement laisse les travailleurs migrants et leur famille sans protection devant la violation de leurs droits par les autorités dominicaines.

Outre la migration, l'autre champ d'activité privilégié est la transformation sociale. En ce sens, Solidarite Fwontalye accompagne une trentaine d'organisations communautaires du Nord-Est haïtien, afin de renforcer leur action publique en vue d'améliorer les conditions socio-économiques de personnes en situation de vulnérabilité. Elle met un accent spécial sur la jeunesse comme véritable force de changement. Les ateliers et séminaires de formation offerts peuvent porter sur le renforcement institutionnel, le micro-crédit et l'agriculture écologique, entre autres.

Migration et transformation sociale vont de pair. Solidarite Fwontalye croit que la vie peut rejaillir pour les Haïtiens dans leur propre pays, moyennant le respect de leurs droits fondamentaux : droit à la vie digne et droit de participer au bien commun. C'est en contrant la désespérance qui conduit un nombre toujours grandissant d'Haïtiens à fuir leur pays et à grossir ainsi le contingent de migrants clandestins qu'Haïti pourra renaître. ●

L'auteur, jésuite, est coordonnateur du secteur de la migration de Solidarite Fwontalye du Service jésuite aux réfugiés et migrants d'Haïti

# L'esclavage aujourd'hui

JEAN-CLAUDE RAVET

**B**étail humain que l'on use à souhait, chose qu'on peut vendre, prêter, donner, ou détruire à la discrétion du propriétaire, voilà ce qu'est un esclave. L'esclavage, contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'est pas affaire du passé. On pourrait presque dire qu'il est devenu une industrie florissante, la mondialisation capitaliste aidant. Les enquêtes sur ce sujet révèlent des chiffres effarants. Des millions, voire des dizaines de millions en seraient encore victimes, ici comme ailleurs.

Le combat des abolitionnistes n'est donc pas terminé. Il nous faut comme en leurs temps rendre témoignage des traitements abjects, jeter aux yeux de tous l'insoutenable condition inhumaine dont les esclaves de notre temps font les frais. C'est là un moyen efficace d'éradiquer cette pratique barbare. Car l'esclavage prolifère dans l'ombre, à l'air libre.

Nous ne pouvons sans aide mesurer le vide qui pèse jusqu'à la déchéance chez les personnes réduites en esclavage. Seul pourrait le faire le contact avec ces êtres abîmés, suintant de tous leurs pores l'humiliation, déposés du regard vivifiant d'autrui; ou encore l'écoute attentive de leur souffrance et du cri ravalé par la peur. Mais comment cela pourrait-il se faire sans les voir ni les reconnaître? Ici, les esclaves ne sont plus débarqués par milliers dans les ports à la vue et au su de tous, ni vendus au poids sur la place publique. Ils gisent dans les propriétés sordides du crime organisé, dans des caves aménagées en ateliers textiles, dans des maisons chics de familles irréprochables, dans des camps de travail protégés des regards indiscrets. Ou alors ils sont loin, l'ignorance voilant notre regard, quand ce n'est pas l'indifférence. Sans nom, sans visage. Les seuls regards qui les croisent, avides, ne leur reflètent que leur non-existence. C'est là leur triple chaîne: clos par leur maître, surveillés, menacés, violentés, écrasés jusqu'à n'être personne; clos en eux-mêmes par la peur, humiliés; clos, enfin, entre les murs du silence, effacés, biffés de l'existence publique.

Il y a, cependant, un moyen de s'approcher d'eux, d'apprendre à les nommer, de se faire compagne et compagnon de leur détresse. Et de s'engager à briser leurs chaînes. Ce sont les mots. Ils ont le pouvoir insigne de faire éprouver l'expérience d'autrui, la plus singulière, la plus étrangère à soi.

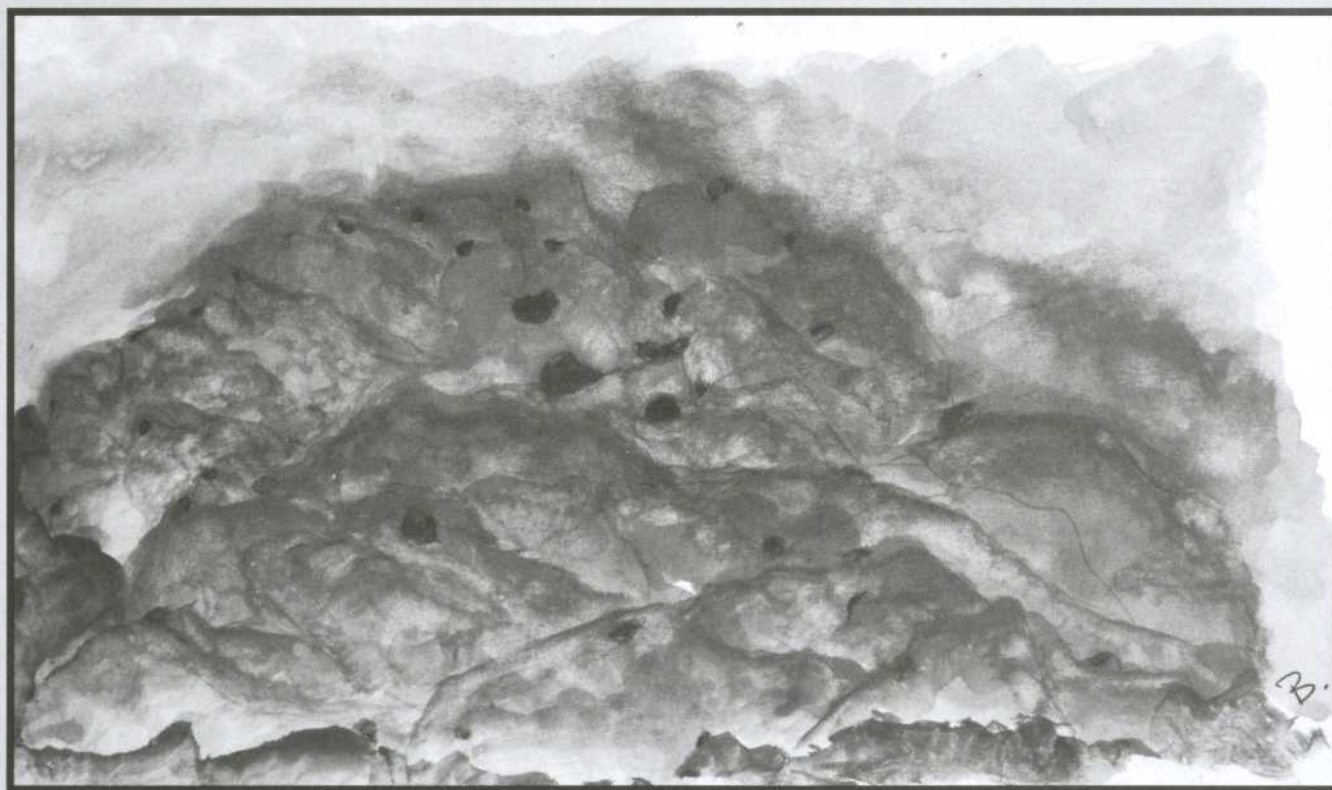
Le dossier *L'esclavage aujourd'hui* est de cet ordre. Il aura pour certains l'effet du coup de poing, comme peuvent le faire les mots qui tracent, dessinent des histoires atroces de vie. L'article de Gaëlle Breton-Le Goff nous aide à nommer les diverses facettes de l'esclavage moderne en même temps qu'il révèle l'arsenal juridique impressionnant qui le confine dans l'illégalité. Mais des réseaux souterrains de trafiquants, recruteurs, convoyeurs, geôliers, acheteurs ont su s'accommoder de l'illégalité du marché d'esclaves très lucratif. À cet égard, nous lirons avec effroi l'article de Richard Poulin, qui démonte la mécanique complexe d'un système infernal, appliquée à la prostitution. Sigalit Gal et Jill Hanley, pour leur part, nous font connaître une des trop rares recherches sur la réalité de la traite au Canada – en révélant notamment son visage prédominant : les femmes et fillettes autochtones. L'article de Louise Dionne sur les travailleuses domestiques décrit l'isolement de ces femmes venues d'ailleurs, sans ressources ni recours légal, souvent sans papiers, à la merci de leurs employeurs. Enfin, l'article de Michel Bonnet nous fait découvrir l'univers sordide des enfants esclaves. Tous sont d'accord pour dire que la lutte doit être menée prioritairement sur les causes structurelles. La misère, le déni des droits humains, l'impunité, l'effritement des réseaux de solidarité, le manque de normes et de volonté politiques, entretenus d'une manière aiguë par la mondialisation néolibérale, sont des facteurs déterminants qui jettent des multitudes en quête de survie dans les griffes des négriers modernes.

« Fais que mon œil dans la chambre  
soit une bougie,  
Ton regard une mèche,  
Fais-moi être assez aveugle  
Pour l'allumer  
Non.

Fais qu'autre chose soit. »  
PAUL CELAN, *FIGURE DOUBLE*

Bien d'autres formes d'esclavage auraient pu être présentées. Il nous fallait malheureusement choisir, tant elles sont nombreuses. On pourra cependant, dans ce numéro, s'informer sur une autre réalité proche de nous, celles des travailleurs agricoles migrants au Québec, en se reportant à la chronique Multimédias (p. 39) : on y trouvera la recension du documentaire de Charles Latour, *Los Mexicanos – Le combat de Patricia Pérez*. La lutte de ces travailleurs pour obtenir des conditions de vie et de travail décentes fera, par ailleurs, l'objet d'un article dans notre prochain dossier sur le syndicalisme. Quoi qu'il en soit, dans les limites qui sont les siennes, ce tableau accablant contribuera certainement à briser un peu plus le silence

scandaleux entourant la dépossession de millions d'êtres humains de leur humanité, à conjurer leur invisibilité et ainsi à soutenir une lutte à finir contre l'esclavage. L'article d'André Myre, qui clôt le dossier, nous rappelle, à cet effet, une chose essentielle : les mots, quels qu'ils soient, sont par eux-mêmes incapables de libérer. Par contre, en faisant le pont entre les existences, ils peuvent déclencher un agir solidaire et libérateur et creuser notre faim et notre soif de justice.



Baz Shamoun, *sans titre* (projet *L'Homme brisé*),  
2004, aquarelle sur papier, 21,5 x 28 cm.

# Le droit ne suffit pas

Malgré un arsenal juridique qui l'interdit, l'esclavage sous toutes ses formes demeure florissant, ici comme ailleurs. Bien des facteurs peuvent l'expliquer, mais ce qui manque avant tout, c'est la volonté politique de s'attaquer à ses racines structurelles.

**GAËLLE BRETON-LE GOFF**

L'auteure, chargée de cours en droit international à l'UQAM, est membre de la Coalition pour le droit des femmes en situation de conflit (<www.womenrightscoalition.org>)

**D**e 1685 à 1848, le code noir adopté sous Louis XIV a réglementé l'esclavage et les droits des propriétaires d'esclaves. Non seulement la pratique donnait-elle lieu à un commerce rémunérateur pour les pays européens mais, qui plus est, elle faisait l'objet de codes et de lois dont les propriétaires d'esclaves pouvaient se prévaloir devant les juridictions françaises continentales ou d'outre-mer. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'abolition de l'esclavage devait s'imposer peu à peu, pour s'affirmer dans des déclarations politiques internationales et finalement dans des traités : d'abord en Angleterre en 1838, puis en France en 1848, au Venezuela en 1854, aux États-Unis en 1865 et au Brésil en 1888. Ainsi, en 1926, est élaboré, dans le cadre de la Société des Nations, l'ancêtre de l'Organisation des Nations unies (ONU), le premier traité international visant à prévenir, réprimer et abolir l'esclavage.

Beaucoup pensent à tort que l'esclavage est maintenant histoire ancienne. Quatre-vingts ans plus tard, les formes de l'esclavage se sont diversifiées et les situations désormais désignées sous le vocable d'esclavage moderne tou-

chent aussi bien aux droits des travailleurs, aux droits des femmes, aux droits des enfants, au trafic de migrants qu'aux activités criminelles transnationales.

Quel que soit le nom qu'on lui donne – traite, trafic, servitude pour dette, travail forcé ou obligatoire, exploitation, ou enrôlement forcé – l'esclavage se définit d'abord en droit international comme « l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux » (Convention relative à l'esclavage, art. 1). Ce droit de propriété sur une chose se décompose en trois éléments, l'*usus* (le droit de l'utiliser), le *fructus* (le droit d'en tirer les fruits) et l'*abusus* (le droit d'en disposer à sa guise).

## AU-DELÀ DU CADRE JURIDIQUE

Pour lutter contre les diverses formes d'esclavage, les États et les organisations internationales ont adopté pas moins d'une quinzaine de traités et de conventions internationales (voir encadré, p. 14). Certains, à portée universelle ou régionale, condamnent fermement l'esclavage. D'autres concernent des problématiques particulières visant à interdire l'exploitation des travailleurs, y compris le travail des enfants, le proxénétisme, le mariage forcé, le don d'enfant, la location de la force de travail d'autrui en remboursement d'une dette, la pornographie infantile et le trafic de migrants. Désormais, l'interdiction de l'esclavage est érigée en droit international comme une norme suprême qui s'impose à tous les États et à laquelle il ne devrait pas être possible de déroger, que ce soit en temps de paix ou de guerre. Et pourtant, la réalité actuelle est loin de prendre en compte les prescriptions de la loi.

## Les différentes formes d'esclavage

**LA TRAITE** : « comprend tout acte de capture, d'acquisition ou de cession d'un individu en vue de le réduire en esclavage » (Convention de 1926 de l'ONU).

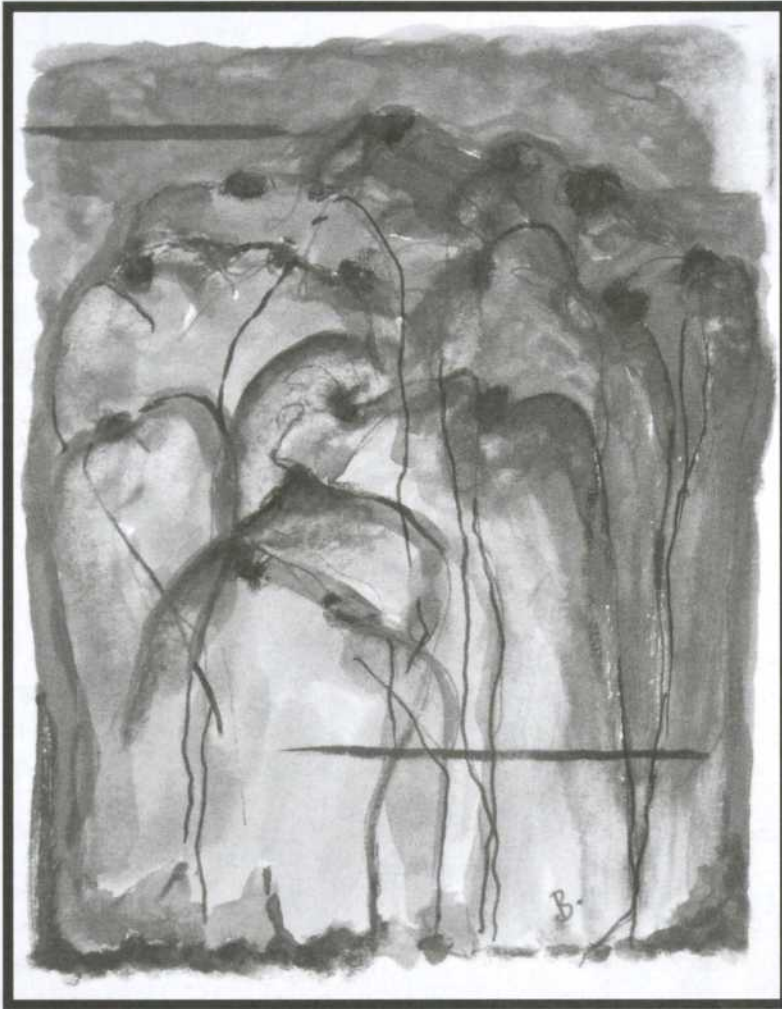
**LE TRAFIC** : vise à faire passer une personne victime de la traite dans un pays en contournant les lois relatives à l'immigration.

**LA SERVITUDE POUR DETTE** : « l'état ou la condition survenant de l'engagement d'un débiteur à offrir ses propres services ou ceux d'une personne sous son contrôle, comme garantie contre une dette et dont la durée et la nature des services ne sont pas limitées ou définies » (Convention de 1957 de l'ONU).

**L'ESCLAVAGE EN TEMPS DE CONFLITS ARMÉS** : lorsqu'il y a exercice des droits de propriété sur une personne pour le bénéfice des combattants.

**LE TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE** : « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré » (Convention de 1932 de l'OIT). Est exclu tout travail ou service exigé en vertu des lois sur le service militaire obligatoire, ou faisant partie des obligations civiques normales ou de force majeure; ou encore comme conséquence d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire, à la condition que ce travail ou service soit exécuté sous la surveillance et le contrôle d'autorités publiques et non privées.

**L'EXPLOITATION** : travail forcé dont les bénéfices reviennent à une personne privée (prostitution, pornographie, mendicité, servage).



plus de 200 000 enfants sont réduits en esclavage par des réseaux de migrants transfrontières en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Mais contrairement aux idées reçues, ce phénomène n'est pas limité au tiers-monde. Le Portugal a ainsi été condamné à deux reprises par le Comité européen des droits économiques et sociaux pour ne pas avoir fait respecter sa législation qui interdit le travail des enfants, essentiellement dans les entreprises familiales.

La guerre produit également son lot d'esclaves. Brutalement révélé dans les conflits des dernières années, l'esclavage en temps de guerre emploie les civils ou les condamnés dans des usines, dans des camps ou sur les sentiers de la guerre à titre de porteurs. Brutalisées et kidnappées, les femmes et les jeunes filles sont parfois offertes comme «épouses» aux chefs de guerre méritants, quand elles ne servent pas de «femmes de confort» pour soldats fatigués. Fait

Baz Shamoun,  
sans titre (projet  
*L'Homme brisé*),  
2004, aquarelle sur  
papier, 21,5 x 28 cm

Selon le Groupe de travail des Nations unies sur les formes contemporaines d'esclavage, de multiples raisons expliquent la persistance de l'esclavage ou des situations similaires à l'esclavage. La litanie habituelle des grands maux de notre société contemporaine que sont la pauvreté, l'analphabétisme, le manque d'éducation, la méconnaissance des droits, la discrimination, la persistance de l'inégalité entre hommes et femmes, l'impunité, la corruption, l'exclusion sociale et l'attrait du profit contribuent au maintien de cette pratique. La mondialisation des échanges, des transports et des communications facilite le déplacement des personnes, tandis que le petit écran ou les magazines sur papier glacé diffusent une image de l'eldorado de contrées plus riches. D'ailleurs, certains pays de migration ne sont-ils point en demande de main-d'œuvre à bon marché? Parallèlement, le modèle de l'économie libérale s'impose et fait des marchands de rêves des trafiquants d'êtres humains, tandis que se développent en marge de l'État, des sociétés criminelles transnationales attirées par le profit. Le département d'État américain estimait, en 2004, qu'entre 600 000 à 800 000 personnes font l'objet de trafic chaque année et que cela rapporterait 9,5 milliards \$US.

Et puis, il y a la pauvreté, celle des bords d'avenue à Delhi ou Macao, celle des favelas de Rio, celle des bidonvilles de Yaoundé ou de Nairobi, qui fait des enfants des pourvoyeurs, des travailleurs au même titre que les parents, des petits adultes privés d'enfance. L'UNICEF estime que

notable parce que rare, le droit pénal international s'est développé à une vitesse fulgurante au cours des dernières années et a pris en compte cette réalité, autant dans le statut de la Cour pénale internationale que dans les jugements rendus par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour spéciale pour la Sierra Leone. Pourtant, en dépit des condamnations pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, la réduction en esclavage des populations civiles continue, notamment en République démocratique du Congo.

#### QUAND LES ÉTATS AGISSENT PEU OU MAL

La guerre et le sous-développement – ou le mal-développement –, ne sont pas les seuls facteurs déterminants de l'esclavage moderne. L'inaction des États l'est aussi. Trop souvent, les États ne ratifient pas les conventions internationales, et lorsqu'ils le font, ils tardent à les mettre en œuvre au niveau interne (Indonésie, Liban, Mauritanie). Par ailleurs, l'existence d'un corpus juridique au niveau interne ne garantit pas toujours son application par les juges et autres agents de l'État chargés de faire respecter les lois. En effet, de nombreux États (Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Mauritanie, Thaïlande) dans lesquels se pra-

Fondamentalement, le problème de l'esclavage moderne ne réside pas dans l'absence de lois et de protection juridique. Il réside plutôt dans le fait que la plupart des conventions ne conçoivent la lutte contre l'esclavage qu'en termes de répression pénale.

## Les principales conventions

### LES CONVENTIONS SPÉCIALISÉES

- La *Convention de 1926 sur l'abolition de l'esclavage* (amendée en 1957) : interdit l'esclavage et la traite. Ratifiée par 94 États.
- La *Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui* (1949, 1951). Ratifiée par 74 États en 2003.
- La *Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage* (1956, 1957). Ratifiée par 119 États en 2003.
- Le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2000, 2002). Ratifié par 119 États en 2007.
- Le *Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (2000).
- La *Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains* a été adoptée par le Comité des ministres le 3 mai 2005. N'est pas encore en vigueur : il manque trois signatures.

### ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

- La *Convention (n° 29) concernant le travail forcé ou obligatoire* (1930, 1932). Ratifiée par 171 États, mais pas par le Canada.
- La *Convention (n° 105) concernant l'abolition du travail forcé* (1957, 1959). Ratifiée par 167 États.
- La *Convention (n° 182) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination* (1999, 2000). Ratifiée par 163 États.

### LES CONVENTIONS GÉNÉRALES

- Le *Pacte des Nations unies relatif aux droits civils et politiques* (1966, 1976) reprend les dispositions des conventions précédentes des Nations unies (1926, 1956) et de l'OIT (1930).
- Le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* aborde la question de l'esclavage sous l'angle du travail forcé et de l'exploitation des enfants (art. 6 et art. 10).

### CONTRE LE CRIME DE GUERRE ET LE CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

- La *Charte de Nuremberg* compte, parmi les crimes contre l'humanité, la réduction en esclavage en temps de guerre et, parmi les crimes de guerre, la déportation pour travaux forcés : art. 6 (b) et art. 6 (c).
- Les statuts des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda (TPIR) et pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) reprennent à leur compte l'esclavage comme crime contre l'humanité; le TPIR ajoute la prostitution forcée à titre de crime de guerre.
- La Cour pénale internationale (CPI) reconnaît comme crimes contre l'humanité et crimes de guerre : l'esclavage, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, le recrutement des enfants soldats (1998, 2002).

tique encore l'esclavage disposent d'un arsenal juridique qui l'interdit et condamne le proxénétisme; pourtant, là aussi, la pratique se perpétue.

Il arrive que les programmes nationaux visant à favoriser l'immigration des travailleuses domestiques, les règles d'immigration ainsi que la *Loi sur les normes du travail* laissent sans protection les personnes victimes d'esclavage. Ainsi, le programme canadien des aides familiaux résidents, qui permet aux familles canadiennes de faire venir une aide familiale de l'étranger, met parfois cette dernière dans une situation extrêmement difficile. Non seulement ces travailleuses possèdent-elles, au regard des normes du travail, un statut particulier qui les oblige à cotiser sur leurs propres deniers à la CSST, mais qui plus est, il leur est souvent très difficile de saisir la Commission des normes de travail en cas d'abus et d'obtenir des prestations en cas de chômage. Par ailleurs, les lois sur l'immigration obligent la travailleuse domestique à travailler pendant une période minimum de 24 mois chez le ou les employeurs figurant sur son permis de travail pour être admissible au statut de résidente permanente. Ces conditions concourent à dissuader les travailleuses domestiques abusées à porter plainte, sans compter que les employeurs sont rarement poursuivis, faute de dénonciation, d'un réseau de soutien autour de la travailleuse esclave et d'information permettant de poursuivre les employeurs fautifs. Au Québec, combien d'entre eux ont été poursuivis au cours des dernières années? Peu, trop peu aux dires des associations de défense des droits des travailleurs et travailleuses domestiques.

Fondamentalement, le problème de l'esclavage moderne ne réside pas dans l'absence de lois et de protection juridique. Il réside plutôt dans le fait que la plupart des conventions ne conçoivent la lutte contre l'esclavage qu'en termes de répression pénale. Or, une telle approche semble dérisoire dans des États touchés par la corruption, affaiblis par la guerre, dépourvus de systèmes de police et de justice efficaces et dans lesquels le travail des enfants, l'analphabétisme des filles, le racisme et la discrimination sociale sont la norme. Par ailleurs, la lutte contre les immigrants clandestins du Sud vers le Nord montre ses limites. Ne sont-ils pas toujours plus nombreux à tenter l'aventure? L'esclavage devrait être affronté davantage sous l'angle de l'atteinte aux droits de la personne – notamment aux droits économiques, sociaux et culturels. Cette perspective requerrait de lutter contre la pauvreté, le chômage, l'analphabétisme, l'impunité, qui sont autant de facteurs qui rendent l'individu vulnérable au désespoir économique et donc aux méfaits des trafiquants. La lutte contre l'esclavage moderne, comme bien des atteintes aux droits de la personne, appelle à un rééquilibrage du monde, à la lutte sociale et politique contre les inégalités et à une plus juste répartition des richesses. ●

# Portrait de la traite au Canada

La traite d'êtres humains n'est pas qu'internationale; elle sévit à l'intérieur même des pays, notamment au Canada.

**SIGALIT GAL ET JILL HANLEY**

L'esclavage moderne apparaît souvent aux Canadiens comme un phénomène lointain, quelque chose qui ne peut arriver ici et qui concerne des sociétés et des individus bien différents de « nous ». Pourtant, sous la forme de la traite humaine, l'esclavage moderne existe bel et bien dans notre pays. En 2005, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a estimé qu'il y avait au moins 1400 victimes de la traite internationale qui, chaque année, avaient pour destination finale le Canada. Elle a aussi estimé qu'entre 1500 et 2200 personnes sont transportées du Canada aux États-Unis à des fins de traite humaine (une partie de ce nombre étant originaire du Canada).

Puisque les enquêtes sérieuses concernant ce phénomène demeurent presque inexistantes, ces chiffres sont très approximatifs. Les observations que nous ferons ici se basent donc sur l'une des premières études empiriques portant sur cette problématique au pays. Celle-ci a été réalisée auprès d'une quarantaine de groupes communautaires qui viennent en aide aux victimes de la traite humaine au Canada<sup>1</sup>.

## QUI SONT LES VICTIMES?

Précisons d'emblée qu'il y a traite lorsqu'il y a transport d'une personne à des fins de contrôle et d'exploitation de son travail au profit d'un tiers. Le Canada sert de pays de destination (les individus sont amenés ici à cette fin), de transit (les individus sont de passage, en route vers un autre pays) et de source (les victimes sont originaires d'ici). Dans les médias, on parle davantage de la traite internationale par laquelle des victimes sont amenées au Canada en provenance de pays moins développés ou moins riches. Des centaines d'enfants, d'hommes et surtout de femmes sont l'objet d'un tel trafic chaque année. Ils proviennent principalement des Philippines, de la Thaïlande et des pays de l'ex-Union soviétique.

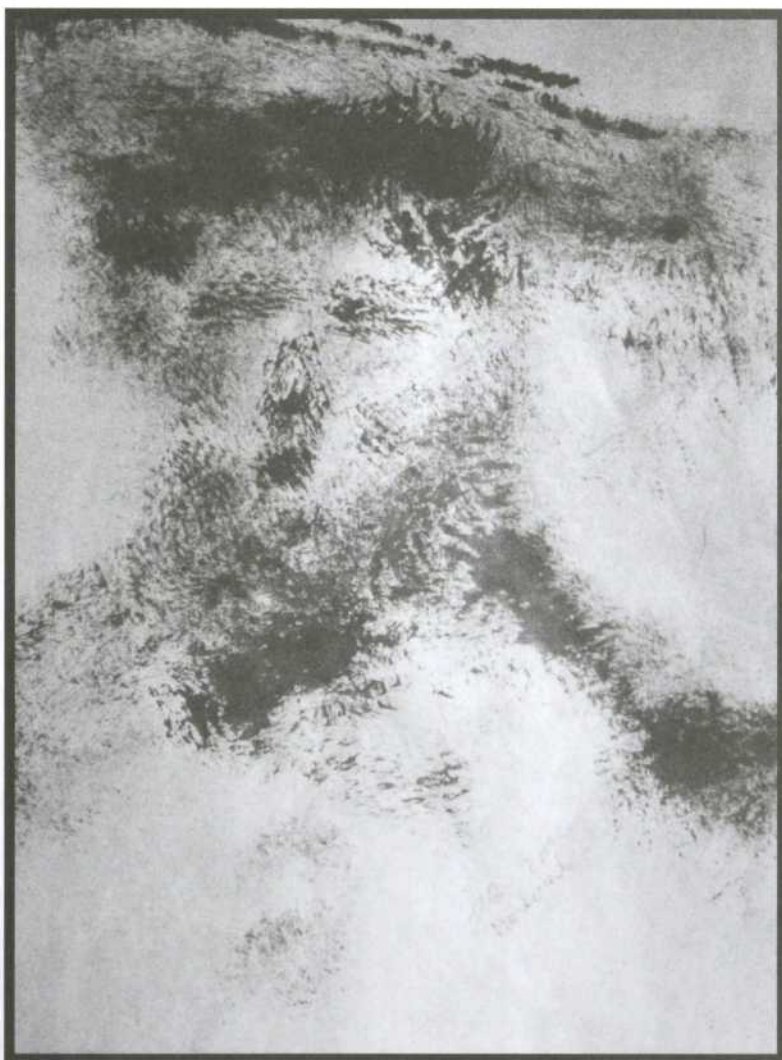
Mais il est important de faire connaître aussi l'autre forme de traite humaine qui reçoit moins d'attention médiatique: la traite interne, celle qui concerne le transport de personnes originaires du Canada à l'intérieur même du pays et à des fins d'exploitation. Les principales industries

criminelles qui profitent de la traite interne sont celles du sexe et de la drogue (souvent directement liée à la prostitution) de même que les secteurs du travail au noir et du travail sous-payé (aides domestiques, soins aux enfants, travail dans la construction, la restauration, les petites manufactures, etc.).

Les victimes de cette traite interne peuvent être divisées en trois groupes principaux. Un premier, prédominant, est composé essentiellement de filles et de femmes autochtones. Ainsi, la traite humaine devient un enjeu sérieux pour les communautés autochtones concentrées surtout dans la région des Prairies et dans l'Ouest canadien. Dans ce cas, la dynamique de la traite est liée à celle de la migration rurale vers les villes. Les victimes sont souvent transportées à partir de réserves du Nord d'une province vers les villes du Sud. Elles sont ensuite déplacées d'Est en Ouest à travers le pays. Des jeunes (pour ne pas dire des enfants, car

Les auteures sont respectivement travailleuse sociale et professeure adjointe à l'École de travail social de l'Université McGill

Baz Shamoun, *Tête humaine*, 2002, encre sur papier



1. J. Oxman-Martinez, M. Lacroix et J. Hanley, *Les victimes de la traite des personnes: Points de vue du secteur communautaire canadien*, rapport préparé pour le ministère de la Justice du Canada, 2005 (disponible sur le site: <[www.justicecanada.ca](http://www.justicecanada.ca)>).

certaines ont parfois seulement 8 ans) et des femmes se retrouvent ainsi dans l'industrie du sexe à Winnipeg et à Vancouver, principalement.

Ce phénomène a certes reçu un peu d'attention après la révélation des meurtres en série de femmes, surtout autochtones, dans le quartier du *Downtown Eastside* de Vancouver. Malheureusement, la réaction de la police et des politiciens à cette situation est demeurée longtemps insuffisante. Cela témoigne du peu de valeur qu'on accorde à ces personnes dans notre société – en tant que femmes, autochtones et prostituées. L'indignation publique a toutefois permis à l'Association des femmes autochtones du Canada de souligner le fait que des centaines de femmes autochtones sont disparues au Canada et qu'elles pourraient très bien être des victimes de la traite humaine. Politiquement, la question de la traite des femmes autochtones est ainsi devenue gênante.

Un second groupe de victimes, lui aussi très important, se compose de personnes issues de la population blanche majoritaire. Au Québec, c'est ce groupe qui est le plus souvent identifié comme faisant l'objet de la traite interne. Les trafiquants exploitent des jeunes et des femmes qui se retrouvent isolés de leurs familles pour diverses raisons et qui, dans une telle situation de vulnérabilité, ont des besoins affectifs et matériels facilement exploitables. Par exemple, la toxicomanie d'une personne deviendra un levier pour la pousser vers l'industrie du sexe, celle de la

drogue ou encore vers d'autres milieux criminels. D'ailleurs, les exploitateurs attirent parfois leurs jeunes victimes en leur offrant des cadeaux et des biens matériels (vêtements, bijoux, etc.).

Enfin, un troisième groupe de victimes est constitué de personnes immigrantes, déjà établies au Canada mais socialement isolées (possédant un statut d'immigrant permanent ou, plus fréquemment, un statut précaire). Il s'agit souvent alors de cas d'exploitation à l'intérieur d'un même groupe ethnique. Les trafiquants cherchent des personnes vulnérables, déçues de leur sort au Canada – en majorité des femmes ayant du *sex appeal*, pauvres et rêvant d'une vie meilleure.

## LES FACTEURS DE RISQUE

Toutes catégories de victimes confondues, les principaux facteurs de risque conduisant à cet enfer sont les problèmes psychosociaux, la pauvreté, l'exclusion raciale ou l'exploitation basée sur le genre. Ainsi, les situations d'abus et de violence familiale, la toxicomanie et les problèmes de santé mentale – conjugués à des attitudes et à des structures sexistes, racistes et colonialistes – sont au centre du phénomène au Canada.

Les jeunes de la rue, fuyant souvent une situation familiale lamentable ou incapables de compter sur le soutien de leurs proches, constituent un groupe extrêmement vulnérable. La forme de contrôle exercée par les trafiquants sur ces jeunes et sur de nombreuses femmes victimes de la

## La servitude domestique

LOUISE DIONNE

L'auteure est responsable du secteur Vivre ensemble au Centre justice et foi

Les histoires d'esclavage vécues par des travailleuses domestiques font régulièrement la manchette... Une Marocaine expulsée du Canada après avoir été exploitée pendant 13 ans par de nombreux employeurs abusant de sa situation d'immigrante sans statut. Une Iranienne « léguée en héritage » et maintenue en situation d'esclavage sur la Rive-Sud montréalaise, malgré ses 72 ans et un statut légal au Canada. Ou encore les cas d'aides familiales, séquestrées par leurs employeurs, « libérées » après plusieurs mois de travail excessif.

Dans le document *Passés sous silence, abus commis contre les travailleuses domestiques dans le monde*, Human Rights Watch rapporte qu'à Singapour, entre 1999 et 2005, il y a eu 147 travailleuses domestiques décédées de causes liées à leur travail. En 2004, le Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement (APWLD) a signalé des cas de voies de fait et de décès au Liban, au Koweït, en Malaisie et en Arabie saoudite.

Le phénomène semble s'accroître à mesure que la migration féminine augmente. Les femmes représentent maintenant la moitié des migrants et elles migrent de plus en plus pour trouver un emploi – majoritairement celui de domestique. Ainsi, 60 % des migrantes latino-américaines sont employées de maison dans les pays de destination. En Espagne, 70 % des immigrantes le sont. La proportion est équivalente pour les Éthiopiennes et les Somaliennes travaillant en Italie et dans les pays du Moyen-Orient, de l'Arabie saoudite au Liban. Dans les Émirats arabes unis, chaque ménage compte en moyenne trois domestiques – pour la plupart étrangères. Au Québec, elles sont 25 000 – majoritairement des immigrantes.

Souvent, les conditions que ces femmes ont acceptées avant leur départ ne ressemblent en rien aux horaires exténuants et aux tâches excessives qui leur sont imposés. La plupart des travailleuses ont quitté leur famille et ont migré de régions rurales ou pauvres vers des centres urbains plus aisés afin d'obtenir un meilleur revenu. Dans bien des cas, toute une famille dépend de leurs maigres gains. Elles sont donc réticentes à porter plainte ou à quitter un emploi.

traite est alors comparable à celle d'une relation de violence familiale ou conjugale : le mélange de dépendance, d'amour et d'abus y devient difficile à discerner.

Si, sur le plan interne au Canada, les facteurs psychosociaux seraient très importants, la pauvreté demeure de loin le facteur de risque le plus commun à toutes les victimes de la traite humaine. Cela complique d'autant leur situation. En effet, sans ressources financières autonomes et dépour-

L'indignation publique a permis à l'Association des femmes autochtones du Canada de souligner le fait que des centaines de femmes autochtones sont disparues au Canada et qu'elles pourraient très bien être des victimes de la traite humaine.

vues d'assises économiques viables en dehors du milieu criminel, comment ces personnes trouveront-elles la force de s'en sortir? Elles savent très bien qu'elles courent le risque d'être rapidement retrouvées et punies par leurs trafiquants. Ces derniers se servent d'ailleurs de cette vulnérabilité comme élément de recrutement et de contrôle.

#### UN CONTINUUM D'EXPLOITATION

Même si plusieurs différences séparent la traite domestique et la traite internationale (notamment les dynamiques de pouvoir Nord-Sud), un lien de continuité apparaît clairement entre ces deux réalités lorsque l'on considère qui en sont les victimes. Dans les deux cas, il s'agit de personnes

L'isolement au sein d'une maison privée est propice à l'exploitation. Sans témoin, la voix de ces immigrantes pèse peu face à celle de leurs employeurs aisés lorsqu'elles portent plainte pour mauvais traitements. Une autre cause d'exploitation renvoie à la dévalorisation de ce travail féminin qui a longtemps été effectué gratuitement par les femmes. Des employeurs, qui exigent qu'elles habitent sous leur toit, y trouvent un prétexte de plus pour ne pas leur verser leur salaire.

Les lois défavorisent aussi ces travailleuses. Elles sont traitées différemment des autres travailleurs migrants. Au Canada, elles relèvent du Programme des aides familiaux résidents. Aux États-Unis, elles sont sous le régime des visas pour les domestiques de diplomates, de représentants d'organisations internationales ou de gens d'affaires. Au Royaume-Uni, c'est sous celui du visa pour travailleuse domestique étrangère. Et il y a autant de programmes que de pays! Dans la majorité des cas, les permis de travail les lient aux employeurs et les obligent à résider chez ceux-ci. Ces derniers décident du renouvellement de leur permis et lorsqu'elles ne l'obtiennent pas, ils n'ont aucun intérêt à régulariser leur situation. Cette dépendance envers l'employeur

sans pouvoir politique et économique, marginalisées et souvent « invisibles » pour une opinion publique qui ne se préoccupe pas davantage de leurs conditions de vie et de travail que de leurs droits humains.

Au Canada, le gouvernement pourrait – par exemple – contribuer à prévenir la traite interne par de meilleures mesures de développement économique des régions, par des programmes d'éducation et d'employabilité offerts aux populations les plus touchées et par un financement accru des services communautaires en psychologie sociale. Quant aux services de protection des victimes, l'accès au logement, aux soins de santé et à la réinsertion sociale sont les priorités identifiées par les intervenants œuvrant auprès des victimes.

Ce fléau de la traite représente une violation flagrante des droits humains les plus fondamentaux. Il affecte quotidiennement des personnes appartenant aux groupes les plus vulnérables et les plus ignorés de notre société. Comme nous l'avons mentionné, le racisme, le sexisme et le colonialisme n'y sont pas étrangers. Ainsi, qu'il s'agisse de la traite interne ou de la traite internationale, il faut voir en ce phénomène la manifestation extrême des inégalités qui perdurent et s'intensifient, aussi bien dans notre société que dans le reste du monde. C'est à ce problème structurel qu'il faut nous attaquer prioritairement si nous voulons éradiquer l'esclavage moderne. ●

réduit leurs possibilités de se défendre. La plupart d'entre elles ne savent pas à qui s'adresser pour demander de l'aide et n'osent pas se tourner vers la police, par crainte d'une expulsion vers leur pays.

De plus, elles sont insuffisamment couvertes par les lois du travail. Au Canada, la protection varie selon le type de travail : garde d'enfants, de personnes âgées ou handicapées, etc. Plusieurs pays ont ce type de distinctions et certains les excluent carrément des lois du travail. Au Québec, ce n'est que depuis 2004 qu'elles sont entièrement protégées par la *Loi sur les normes du travail*. Cependant, elles demeurent exclues de la protection de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Heureusement, ces femmes se regroupent maintenant pour assurer la reconnaissance de leurs droits et faire changer les lois. Ainsi, au Royaume-Uni, la campagne *Kalayan* a permis de régulariser la situation de plusieurs travailleuses sans statut. Aux États-Unis, des États ont adopté des législations leur permettant de poursuivre leurs employeurs même si elles sont déportées. Enfin, au Québec, il y a la campagne « La CSST pour les travailleuses domestiques » menée, entre autres, par l'Association des aides familiales du Québec.

# La filière infernale de la prostitution

À l'échelle de la planète, des centaines de milliers de femmes et de fillettes sont recrutées, achetées et vendues par des réseaux de prostitution. Ce fléau participe autant d'une culture hypersexualisée que de la « monétarisation » des rapports sociaux typique du néolibéralisme.

**RICHARD POULIN**

L'auteur est professeur au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université d'Ottawa

Tous les observateurs s'accordent sur le fait que la traite à des fins de prostitution est l'activité du crime organisé qui connaît actuellement la plus grande expansion parce qu'elle est la plus profitable. Elle concerne 90-92 % des cas, étant de loin plus importante que la traite à des fins de travail forcé (aides domestiques, travailleurs agricoles, etc.). Selon le Bureau international du travail, les femmes et les fillettes constituent 98 % des personnes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle en 2005. L'Office des Nations unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime estime que pratiquement aucun pays du monde n'échappe à la traite des êtres humains: il recense, en 2006, 127 États comme pays d'origine et 137 comme pays de destination. Les Pays-Bas y apparaissent comme l'une des dix plaques tournantes de la traite internationale à des fins de prostitution.

## LÉGALISER N'EST PAS UNE SOLUTION

Aux Pays-Bas, 80 % des personnes prostituées sont d'origine étrangère – dont 70 % sans papiers – et le secteur illégal y est plus important que le secteur légal. Selon toute vraisemblance, elles sont des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, laquelle est sous l'emprise du crime organisé. Ce pays, qui a légalisé en 2000 le proxénétisme et réglementé la prostitution en bordels et en zones de tolérance, récolte un milliard d'euros d'impôt par année en provenance du seul secteur légal. Les bordels sont désormais licenciés et les tenanciers proxénètes opèrent en toute légalité.

La réglementation de la prostitution devait mettre fin à la prostitution des mineures. Or, l'Organisation pour les droits de l'enfant, dont le siège est à Amsterdam, estime que le nombre de mineures qui sont prostituées est passé, aux Pays-Bas, de 4000 en 1996 à 15000 en 2001. Et la traite des mineures non accompagnées y est en plein essor –

La légalisation de la prostitution devait mettre fin au contrôle du crime organisé. Mais celui-ci, au contraire, a étendu son emprise.

comme dans les autres pays européens qui ont réglementé la prostitution et légalisé le proxénétisme (Allemagne, Suisse, Grèce, etc.). Les réfugiées d'âge mineur qui demandent l'asile dès leur arrivée à l'aéroport d'Amsterdam sont conduites dans des foyers spécialisés d'où elles s'éclipsent. Le rythme rapide de ces disparitions a mis la puce à l'oreille des forces de l'ordre qui ont démantelé, en octobre dernier, un important réseau de traite de mineures à des fins de prostitution en provenance du Nigeria et qui se retrouvaient, pour une partie d'entre elles, dans les bordels légaux.

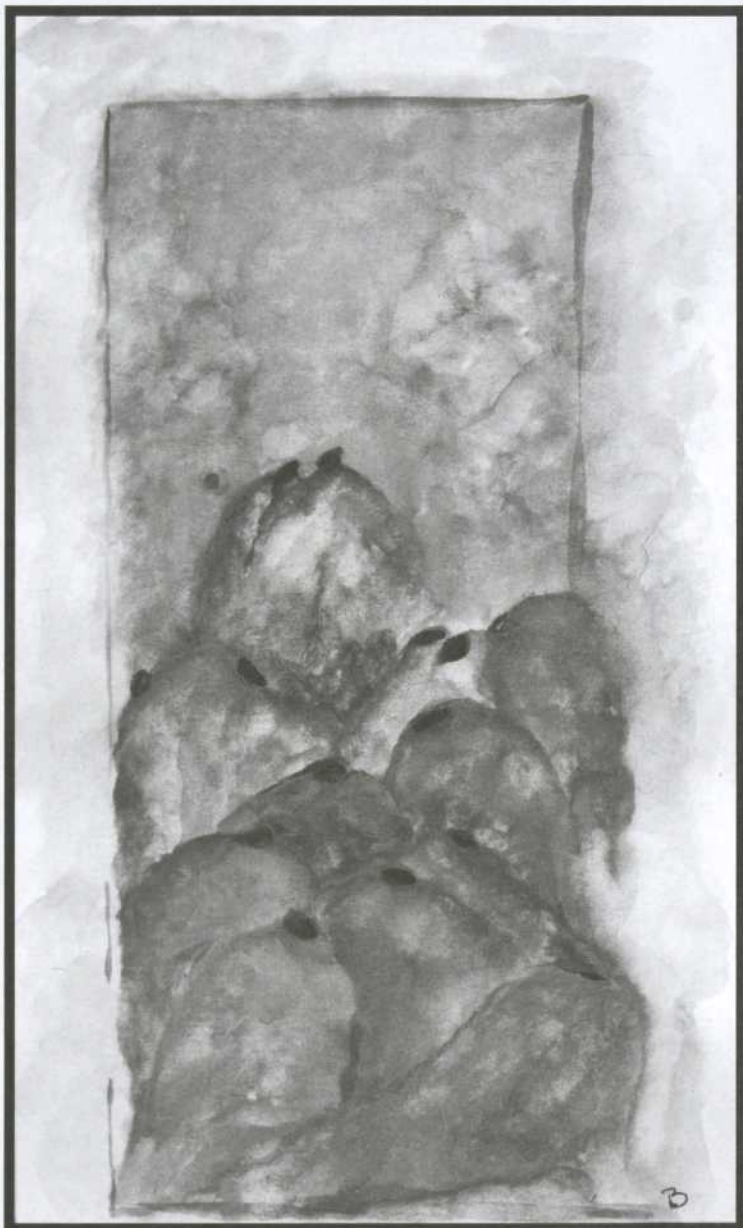
La légalisation de la prostitution devait également mettre fin au contrôle du crime organisé sur l'industrie. Mais celui-ci, au contraire, a étendu son emprise et y prospère comme jamais. La mairie d'Amsterdam a donc tenté de fermer le tiers des bordels de son « quartier rouge ». Sa marge de manœuvre légale pour contrer les bordels licenciés était toutefois fort limitée, puisque la loi réglementant la prostitution est de juridiction fédérale. Elle a donc procédé au rachat des édifices, investissant quelque 15 millions d'euros dans cette opération afin de changer leur vocation.

« Au lieu d'assainir la filière, la politique de licences accordées depuis octobre 2000 aux maisons closes a abouti à une situation incontrôlable », affirme Karina Schaapman, ex-prostituée et conseillère municipale. Pour le maire de la ville, le « quartier rouge » est un « refuge pour les trafiquants [d'êtres humains] et les *dealers* et la réglementation de la prostitution n'a pas atteint son but : briser ses liens avec le crime organisé ». Un conseiller municipal du Parti du travail explique : « Auparavant, on voyait la légalisation de la prostitution comme une question de libération des femmes; aujourd'hui on la voit comme une question d'exploitation des femmes et ça doit cesser. »

Le constat d'échec est patent : les autorités du pays se sont opposées sans succès à l'emprise croissante du crime organisé sur la prostitution, qu'elle soit illégale ou légale, et à la traite qu'elle engendre inévitablement. Un même bilan vient d'être tiré en ce qui concerne la prostitution réglementée au Nevada (États-Unis) et en Australie<sup>1</sup>.

## UNE « INDUSTRIE » MONDIALE

Des centaines de milliers, voire des millions de femmes et de fillettes sont recrutées, achetées, vendues et revendues, chaque année, par des réseaux organisés sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. Et à chaque étape ou presque de leur transport, elles sont louées aux clients prostitueurs. Elles sont transportées clandestinement (ou, selon les circonstances, légalement<sup>2</sup>) au-delà des frontières



À l'échelle planétaire, la traite des femmes et des enfants ne saurait donc être spontanée. Des mouvements de population qui concernent des millions de personnes chaque année supposent des organisations bien structurées, aux ramifications internationales, aux complicités innombrables et aux moyens financiers énormes.

La traite à des fins de prostitution est une véritable industrie où font fortune les vendeurs et les revendeurs, qui sont acheteurs à tour de rôle. Comme pour n'importe quelle industrie, une multitude de personnes profitent des « flux de marchandises » : du souteneur en passant par l'intermédiaire, du recruteur au propriétaire du bordel, du douanier corrompu au policier, du trafiquant à l'État qui engrange taxes et impôts.

#### UN SYSTÈME BIEN RODÉ

Un tel trafic à l'échelle mondiale exige pots-de-vin et corruption du plus bas au plus haut niveau de la société. Il s'appuie également sur des crimes qui vont de l'achat d'enfants à l'enlèvement, de la tromperie aux faux papiers. Les organisations criminelles peuvent tout gérer, du recrutement, au transport et à la « mise en marché » des personnes prostituées. Elles peuvent fonctionner par sous-traitance ou contrôler directement l'ensemble des opérations. Elles peuvent également prospérer au moyen de collaborations

Baz Shamoun,  
sans titre (projet  
*L'Homme brisé*),  
2004, aquarelle sur  
papier, 21,5 x 28 cm

nationales, vers le marché du sexe du monde entier – des pays les plus pauvres aux pays moins pauvres jusqu'aux pays riches. Ainsi, par exemple, on estime que depuis 10 ans, 200 000 jeunes femmes et fillettes du Bangladesh ont été victimes de la traite à des fins de prostitution vers le Pakistan et 150 000 jeunes femmes en provenance des Philippines, de Taiwan, de Thaïlande et de Russie sont prostituées au Japon. Les trafiquants pratiquement inconnus à Londres, au Royaume-Uni, vers le milieu des années 1990, contrôlent désormais 80 % des jeunes femmes prostituées sur le trottoir. Interpol estime qu'ils sont en mesure de fournir, dans les 48 heures, des jeunes femmes des Balkans.

1. Melissa Farly, *Prostitution and Trafficking in Nevada*, San Francisco, PRE, 2007; Mary L. Sullivan, *Making Sex Work: A Failed Experiment with Legalised Prostitution*, North Melbourne, Spinifex, 2007.

2. Les visas d'« artiste » pour les danseuses de cabaret sont émis par de nombreux États et dénoncés par différentes organisations internationales et européennes comme moyen utilisé par les trafiquants pour prostituer les femmes.

étroites avec d'autres groupes criminels, dans le cadre d'une division internationale ou régionale du travail. Elles embauchent des spécialistes : financiers chargés du blanchiment des revenus, faussaires, avocats, professionnels du lobby. Elles peuvent opérer de façon intégrée verticalement, du recruteur au gérant des établissements de prostitution, en passant par les transporteurs aux personnes chargées du recouvrement des dettes des victimes, des corrupteurs qui sont chargés de distribuer les pots-de-vin aux opérateurs des bureaux de placement et aux escorteurs des victimes de la traite.

Des filières recrutent les femmes et les enfants sur place, fournissent les visas et les faux papiers et organisent leur transport. Les méthodes de recrutement varient. La méthode la plus répandue consiste à faire paraître des petites annonces proposant un emploi dans un autre pays comme coiffeuse, *baby-sitter*, domestique, serveuse, jeune fille au pair, mannequin ou danseuse. Une autre méthode consiste à recruter au moyen de bureaux de placement, d'agences

de voyages ou matrimoniales, qui sont de simples paravents pour les rabatteurs. Des victimes de la traite ont été également vendues par leur famille, leur petit ami ou par des institutions comme des orphelinats. Une fois recrutée, la personne est placée dans une situation de dépendance tout au long de sa traite. La victime passe alors de main en main jusqu'à son arrivée dans le pays de destination. Les trafiquants se succèdent lors de ce déplacement, mais le sort des filles ne varie pas. Une jeune fille de 14 ans, rapatriée de la Bosnie-Herzégovine par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a été vendue 22 fois à différents réseaux proxénètes et propriétaires de bordels! À chaque fois, elle a eu à subir viols et autres agressions. Ces formes d'assujettissement sont fréquemment employées, même pour la minorité qui connaît le but de sa traite: sa prostitution. Sitôt arrivées dans le pays de destination, les personnes voient leurs papiers confisqués et sont immédiatement prostituées. Les récalcitrantes passent par un camp de «dressage», où elles sont brisées psychologiquement.

Baz Shamoun,  
sans titre (projet  
*L'Homme brisé*),  
2004, aquarelle sur  
papier, 21,5 x 28 cm

## UN ENGRENAGE

Dans le pays de destination, la victime de la traite, qu'elle soit une personne déjà prostituée dans son pays ou non, devra également rembourser la «dette» du voyage. À cela s'ajoutent les frais de logement, de nourriture, d'habillement, de maquillage, de préservatifs, lesquels sont déduits de ses «revenus». Une fois tous les «frais» payés, il ne lui reste pratiquement rien – même que souvent sa dette augmente. Elle sera surveillée, c'est-à-dire «protégée» selon le point de vue des membres du réseau qui l'exploite. Elle sera menacée de vente à un autre réseau, à qui elle devra à nouveau rembourser une «dette». Si elle réussit à échapper aux proxénètes, elle risque l'expulsion en tant qu'immigrante clandestine, ce qui, selon l'OIM, ne fait que nourrir les réseaux de traite opérant dans les pays d'origine.

Mettre fin à la traite des êtres humains exige plus que des lois sévères et des mesures de protection. On doit s'attaquer au socle sur lequel repose 90-92 % de la traite: l'industrie de la prostitution.

nacée de vente à un autre réseau, à qui elle devra à nouveau rembourser une «dette». Si elle réussit à échapper aux proxénètes, elle risque l'expulsion en tant qu'immigrante clandestine, ce qui, selon l'OIM, ne fait que nourrir les réseaux de traite opérant dans les pays d'origine.

En lien avec le sujet de la traite au Canada, le Bureau international des droits des enfants pilote le projet *Stratégie d'action en matière de protection des droits des enfants victimes de la traite au Québec*. Son premier rapport de recherche et ses recommandations peuvent être consultés sur son site Internet, qui propose une section spécifique sur le sujet. Voir: <[www.ibcr.org/PAGE\\_FR/index\\_fr.shtml](http://www.ibcr.org/PAGE_FR/index_fr.shtml)>.

Une autre étude québécoise a également été réalisée par Michelle Côté, en 2004, et s'intitule *Portrait de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales – L'initiative du Service de police de la Ville de Montréal*.



Le désir d'une vie meilleure pour soi et ses enfants pousse les gens à émigrer ou à faire émigrer leurs enfants. C'est ce qui explique, par exemple, qu'une famille albanaise accepte de vendre son bébé à des trafiquants qui l'emmèneront en Italie ou qu'une famille thaïlandaise du nord du pays fête la naissance d'une fille, car celle-ci est promesse de revenus par sa prostitution future dans le sud du pays. Vu sous cet angle, mettre fin à la traite des êtres humains exige plus que des lois sévères et des mesures de protection des victimes. On doit s'attaquer au socle sur lequel repose 90-92 % de la traite: l'industrie de la prostitution. Mais la victoire du néolibéralisme dans les années 1980 a permis une accélération de la «monétarisation» des rapports sociaux qui s'est traduite par un essor considérable des industries du sexe et par leur légitimité accrue. En outre, la culture est de plus en plus hypersexualisée<sup>3</sup> – une «carrière» dans la prostitution et la pornographie apparaît parfois même comme étant *glamour* –, au profit du «divertissement» masculin. Les femmes et les fillettes en payent un lourd tribut. ●

3. Voir mon article «L'érotisation précoce» dans *Relations* n° 719, sept. 2007, p. 21.

# Les enfants esclaves

Tant que les structures socio-économiques ne changeront pas, donnant la priorité au respect des droits humains – notamment ceux des plus petits et des plus pauvres – le drame des enfants esclaves perdurera.

## MICHEL BONNET

Les enfants esclaves sont-ils nombreux? Le Bureau international du travail, l'une des seules institutions capables de répondre à cette question, écrit dans son rapport de 2006: «Il est impossible de chiffrer précisément l'ampleur du phénomène à l'échelon mondial.» Disons qu'il faut compter ces enfants en dizaines de millions et qu'aucune région du monde n'est épargnée – même si les pratiques esclavagistes sont plus répandues dans les pays du Sud.

## DES CAS CONCRETS

Shabita a dix ans. Elle travaille depuis deux ans dans la maison d'un riche agriculteur de son village au Bangladesh. Son père avait fait un emprunt mais il est mort avant d'avoir pu le rembourser. Elle ne sait pas combien d'années il lui faudra pour éponger la dette, peut-être sa vie entière... Les parents de Jolo, 11 ans, vivent dans un bidonville de Fortaleza au Brésil. Un recruteur est passé et leur a proposé d'embaucher l'enfant en donnant d'avance plusieurs mois de son salaire. Jolo est parti travailler dans les «garimpos», champs aurifères à ciel ouvert dans le Mato Grosso. C'était il y a cinq ans. Depuis les parents sont sans nouvelles... Haoua avait dix ans quand une de ses tantes est venue au village et l'a emmenée à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour s'occuper de son bébé et l'aider aux travaux ménagers. Deux ans plus tard, sa tante l'a fait embaucher par une agence comme domestique dans une famille. Elle a 14 ans et espère que sa tante viendra la prendre pour la ramener à son village... Yacouba, au Liberia, gardait des chèvres au bord du chemin. Des hommes en armes sont passés et l'ont emmené; enfant kidnappé, enfant soldat...

Quelques points communs entre ces quatre situations nous montrent les principales caractéristiques de l'esclavage des enfants aujourd'hui. D'abord, ils subissent une *privation de leur liberté* (par enfermement pour le remboursement d'une dette, éloignement géographique, isolement comme domestique dans une famille ou embrièvement dans une armée). Ensuite, ils éprouvent la *violence d'un rapport de forces inégalitaire* (par obligation de rembourser une dette des parents, contrat de travail passé

entre deux adultes, violence d'un kidnapping). Enfin, ils font l'objet d'un *mépris de leur dignité*: ces enfants n'ont plus de nom, ils ne sont plus qu'une «chose-qui-fait-quelque-chose». Leurs caractéristiques (sexe, âge, origine familiale et ethnique) de même que les besoins essentiels à leur développement (éducation, repos, relations, projets d'avenir) sont foulés aux pieds. C'est l'exploitation sans limites: nous sommes au cœur d'une mécanique infernale.

## LA MÉCANIQUE ESCLAVAGISTE

Face à cette chosification d'êtres humains, comment se comportent les différents acteurs en présence – et tout d'abord les enfants? Puisqu'une catastrophe leur est tombée dessus, une seule règle: tout faire pour que demain

ne soit pas pire qu'aujourd'hui. Cela signifie obéir aux ordres du maître et se taire, quoi qu'il arrive. Se taire devant le maître et les surveillants bien sûr, mais aussi devant toute personne qui s'approcherait – car

Aucune région du monde n'est épargnée – même si les pratiques esclavagistes sont plus répandues dans les pays du Sud.

il y a le risque qu'un écho arrive jusqu'aux oreilles du maître, et la situation pourrait empirer. Cette loi du silence est intériorisée depuis la naissance en regardant vivre leurs parents.

C'est la mort dans l'âme que les parents se voient obligés de se séparer d'un enfant. La misère est un rouleau compresseur auquel rien ne résiste. Misère matérielle qui impose de tout sacrifier à la survie au jour le jour. Misère sociale quand toutes les issues de secours sont fermées. Misère culturelle ou spirituelle héritée des ancêtres en s'entendant répéter que c'est la volonté de dieu, le *karma*, le destin et qu'on n'y peut rien. Tous les moyens semblent bons pour sauver la vie de l'enfant: le vendre, le confier à un parent ou à quelqu'un qui a mieux réussi, l'offrir à un employeur en échange d'un emprunt. Et toujours se taire, ne pas dénoncer la situation à un enquêteur de passage ou à un policier, ne pas porter plainte devant un tribunal, car tout pourrait devenir pire.

Il faut souligner ici qu'il est assez rare qu'un contact direct existe entre les parents, l'enfant esclave et le propriétaire esclavagiste. Habituellement, on a affaire à plusieurs réseaux allant de la recherche des enfants et de leur transport (parfois transfrontalier) jusqu'à leur mise au travail. Ces réseaux s'épaulent les uns les autres et ont souvent des liens étroits avec le crime organisé – comme dans le cas de la prostitution infantile, de la vente pour adoption ou pour le prélèvement d'organes. Interpol est d'ailleurs de plus en plus actif dans ce domaine, notamment par le repérage des réseaux sur le Web.

L'auteur a œuvré, de 1991 à 1996, au Bureau international du travail à titre d'expert sur le travail des enfants

Aujourd'hui, tout employeur qui garde un enfant en esclavage sait qu'il est dans l'illégalité. Il est donc capital pour lui de rester caché. Il doit s'organiser pour que les enfants, leurs familles ou leur entourage gardent le silence. Pour cela, la peur qui paralyse est l'instrument le plus efficace. Vis-à-vis des autorités (policiers, agents administratifs, tribunaux, hommes politiques), la corruption reste le meilleur moyen pour que chacun ferme les yeux ou aide à retarder tout processus qui mènerait à une condamnation et à la libération définitive des enfants. D'une façon générale, les esclavagistes veillent à ce que l'évolution des législations leur soit le moins défavorable possible. Récemment, dans la région du Sindh au Pakistan, les propriétaires terriens sont même passés à l'attaque pour défendre le système du travail en servitude comme faisant partie intégrante de la culture d'une société agraire. Ils demandaient que les litiges concernant les dettes ne soient pas jugés selon la législation nationale du travail mais selon leurs propres coutumes.

L'esclavage, notamment celui des enfants, apparaît comme un phénomène social extrêmement complexe et en permanente évolution, car les esclavagistes s'adaptent à la marche du monde.

## LES MOTEURS DE LA LUTTE

L'attitude des gouvernements, jusqu'aux années 1980, était de nier l'existence de pratiques esclavagistes dans leur pays. L'adoption, en 1989, de la *Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant* les a amenés progressivement à changer leurs législations et à s'efforcer de les faire appliquer. Maintenant, les gouvernements se montrent soucieux d'afficher une image internationale respectueuse des enfants et sont, de ce fait, de plus en plus

sensibles à la pression des opinions publiques. Les exemples ne manquent pas : campagnes de presse, interventions dans les foires internationales ou les rencontres sportives (comme pour la coupe du monde de football en 1998 avec l'industrie des ballons au Pakistan), menaces de boycott de certains produits (comme pour le textile du Bangladesh en 1992), campagnes d'information auprès des touristes dénonçant des pratiques esclavagistes dans leur pays de destination, rapports présentés par des associations aux instances de l'ONU... Ces dernières années, beaucoup de gouvernements acceptent d'ailleurs une aide internationale pour des programmes de libération et de réhabilitation d'enfants en esclavage. Ceci n'aura toutefois qu'un impact très limité tant que les structures socio-économiques ne changeront pas.

Deux institutions internationales sont, depuis un siècle, le moteur de la lutte contre l'esclavage : les Nations unies et l'Organisation internationale du travail (OIT). Leur action en est une en profondeur et à long terme. L'ONU aborde l'esclavage en concen-

trant ses interventions auprès des gouvernements sur le non-respect des conventions concernant l'esclavage et ses pratiques actuelles. Au sein de la Commission des droits de l'homme (qui a été remplacée, en 2006, par le Conseil des droits de l'homme), le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage a pris au sérieux tout ce qui touche à l'esclavage des enfants<sup>1</sup>. Pour sa part, l'OIT lutte depuis ses origines pour l'abolition du travail des enfants. Elle vient d'opérer deux changements importants : d'une part, en 1991, elle a décidé de se lancer dans des actions concrètes sur le terrain à travers le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) – qui est devenu le programme mondial le plus important dans ce

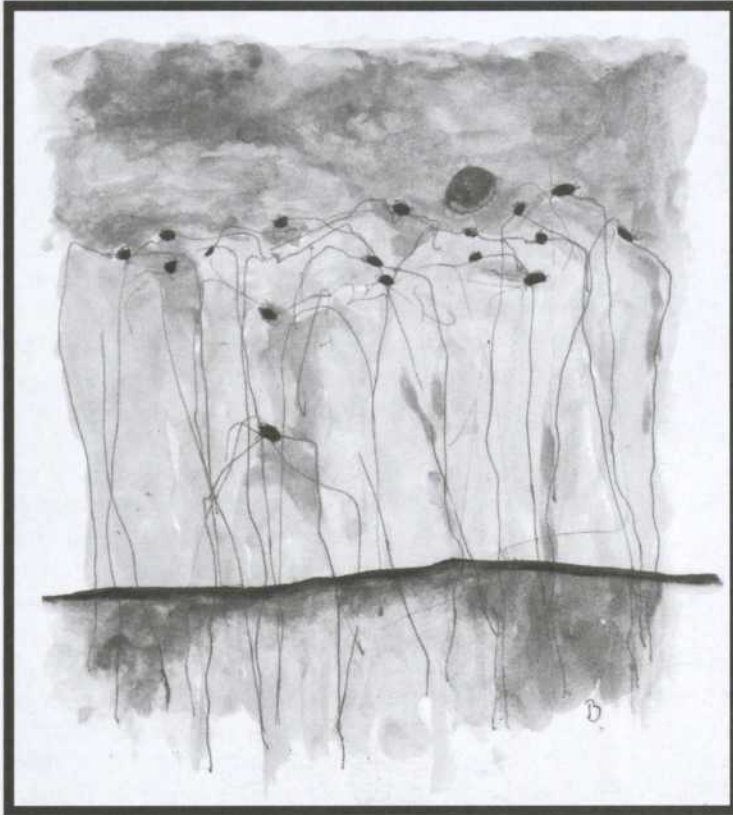
## UN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU

Discréditée en raison de la présence en son sein de pays ne respectant pas les droits humains, la Commission des droits de l'homme de l'ONU a été remplacée, en 2006, par le Conseil des droits de l'homme. Avec quelques décisions très contestées et comptant parmi ses membres des pays comme la Chine, la Russie, l'Arabie saoudite et Cuba, celui-ci peine aussi à maintenir sa crédibilité. C'est ce conseil qui a créé, en 2007, sous la pression de Franciscans International et d'Anti-Slavery International notamment, le nouveau poste de rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage. Son titulaire doit être désigné en mars 2008. Cette personne aura pour mandat d'étudier toutes les formes contemporaines d'esclavage, de réagir efficacement aux cas documentés, de promouvoir l'application effective des normes et règles internationales perti-

nentes et de recommander des mesures applicables à tous les niveaux de gouvernements, incluant celles s'attaquant aux causes et aux conséquences de l'esclavage moderne.

\*\*\*

Une autre rapporteuse spéciale de l'ONU, Sigma Huda, qui travaille sur la question connexe de la traite des personnes, est emprisonnée au Bangladesh depuis juillet 2007. À la suite d'un procès douteux pour corruption, elle a été condamnée à trois ans de prison. Le régime militaire qui a pris le pouvoir au Bangladesh en janvier 2007 et imposé l'état d'urgence, persécute et emprisonne des milliers d'opposants et d'activistes des droits humains et sociaux. Le Bangladesh est membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.



nauté. Ensuite, la rentabilité financière prime sur les conditions de vie et de travail des populations, piétinant une éthique traditionnelle basée sur la solidarité. Sous cette pression, les sociétés tendent à se durcir et les mentalités finissent par accepter sans trop s'émouvoir que certaines catégories de populations puissent être purement et simplement laissées de côté : le champ est libre pour la mise en esclavage.

On est en droit de se demander si, un jour, la réduction en esclavage des enfants ne sera plus qu'un mauvais souvenir. Tout dépend, en fin de compte, de notre réponse personnelle et collective à la seule vraie question : que faire? Soyons bref et concret.

D'abord, il est primordial que tout enfant qui naît soit enregistré à l'état-civil – ce qui n'est pas le cas présentement. Cet enregistrement est le seul moyen qu'ont les parents pour prouver que tel enfant est bien leur

Baz Shamoun,  
sans titre (projet  
*L'Homme brisé*),  
2004, aquarelle sur  
papier, 21,5 x 28 cm

domaine (avec des initiatives spécifiques vers les enfants tenus en esclavage). D'autre part l'OIT a adopté, en 1999, la *Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants* – mentionnant explicitement « toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues ». Depuis 1998, le directeur général de l'OIT a l'obligation de présenter, tous les quatre ans, un rapport sur l'élimination de toute forme de travail forcé ainsi que sur l'abolition effective du travail des enfants. Les rapports annuels de l'IPEC représentent la meilleure source d'information sur le problème.

## CAUSES ET PISTES DE SOLUTION

L'esclavage, notamment celui des enfants, apparaît comme un phénomène social extrêmement complexe et en permanente évolution, car les esclavagistes s'adaptent à la marche du monde. Comme nous l'avons mentionné, c'est dans la misère qu'il faut chercher la cause principale et immédiate de la mise en esclavage des enfants. Et c'est aussi dans la destruction du tissu social et du réseau de solidarité des communautés locales qu'il faut voir la racine des difficultés de ces populations à prendre en charge leurs enfants de manière adéquate. Sur ce point, si la mondialisation néolibérale ne crée certes pas l'esclavage des enfants, elle en est un facteur nettement aggravant. Deux tendances prennent petit à petit possession du terrain sociétal jusque dans les villages les plus reculés de la planète. D'abord, la priorité donnée à la commercialisation des produits – au détriment des conditions de production – fragilise ou même évacue le savoir-faire du travailleur et de sa commu-

progéniture et, à partir de là, utiliser les services de l'État (notamment la police et la Justice) pour le sortir de l'esclavage. Par ailleurs, cet enregistrement permet de bénéficier d'autres services (allocations de soutien, santé, éducation) – ce qui aide les familles à ne pas tomber dans le piège de l'endettement, porte d'entrée dans l'esclavage. Tout programme de développement devrait avoir un volet qui aide les pays concernés à mettre en place cette structure de base prioritaire. Nous pouvons agir dans ce sens auprès de nos gouvernements.

Par ailleurs, plusieurs des parents pauvres obligés d'emprunter pour faire face de façon urgente à un imprévu placent un enfant en gage, pensant pouvoir rapidement rembourser l'emprunt avec la rémunération de son travail. Mais les intérêts exorbitants et la manipulation de la dette interdisent tout espoir de remboursement, si bien qu'en peu de temps, l'enfant se trouve définitivement en esclavage. Une piste de réponse à de telles situations se trouve dans le développement et l'accès au micro-crédit. Un exemple connu est le système mis au point au Bangladesh, en 1975, par l'économiste Mohammad Junus. L'expérience s'est développée au point d'être reconnue, en 1983, comme une banque indépendante : la Grameen Bank. Elle couvre actuellement quelque 50 000 villages du Bangladesh et le modèle se répand dans d'autres pays. En 2006, M. Junus a reçu le prix Nobel de la Paix pour cette initiative. Poussons sans relâche nos associations à développer ce type d'action.

Enfin, l'affirmation toujours plus vigoureuse, au sein de la communauté internationale, du respect des droits de la personne – en commençant par ceux des plus faibles et des plus petits – est certes une responsabilité qui nous incombe tous en tant qu'humains et citoyens. ●

1. En mars 2008, un Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage doit être désigné pour prendre le relais de ce groupe de travail.

# L'appel à la libération

Dans la Bible, l'esclavage apparaît comme allant de soi et n'est pas encore remis en cause en tant que structure sociale. Les luttes ultérieures pour son éradication ont toutefois trouvé dans les pratiques de libération des prophètes, de Jésus et des apôtres une véritable source d'inspiration.

**ANDRÉ MYRE**

L'auteur est bibliste

L'esclavage a toujours eu cours en Israël ancien. La pratique de l'esclavage y a deux sources : les prisonniers de guerre et les victimes de difficultés économiques. Les premiers sont des étrangers, les secondes des Hébreux réduits à l'esclavage pour payer leurs dettes et survivre. Les premiers sont esclaves à vie, les secondes doivent être libérées après avoir servi six années complètes, selon la législation du Lévitique (25, 39-55). C'est trois ans de plus que la période précisée dans le code mésopotamien de Hammourabi, rédigé quelque mille ans plus tôt. Et c'était même là l'idéal. Un texte du prophète Jérémie (34, 12-22) montre bien qu'en pratique, la législation n'était pas tellement suivie. Les propriétaires savaient comment remettre la main sur leurs anciens esclaves, et définitivement cette fois.

## AU TEMPS DE JÉSUS ET DE PAUL

À l'époque du Nouveau Testament, l'esclavage n'est même pas remis en question. Dans l'évangile de Matthieu, le fameux centurion de Capharnaüm a un esclave (8, 9). Dans les paraboles, le semeur a des esclaves (13, 24-30), les grands propriétaires terriens ont des esclaves (21, 33-41), les rois ont des esclaves (22, 1-14). Le Grand prêtre lui-même en a un (dans l'évangile de Jean, il en a plusieurs) : c'est celui à qui Pierre coupe un bout d'oreille (26, 51). En Luc, le père si miséricordieux de l'enfant prodigue a des esclaves (15, 22). Dans le même évangile, il se trouve un passage très significatif pour notre propos. On y considère chose normale que les auditeurs aient un esclave et qu'ils le traitent comme tel : pas question de l'inviter à table, au contraire, c'est son rôle de servir son maître et de ne manger qu'à son tour. À la fin, les auditeurs sont invités, une fois qu'ils se seront bien comportés, à se considérer comme « des esclaves inutiles » (17, 7-10). L'occasion aurait pourtant été belle de les inviter à libérer leurs esclaves.

Dans ces scènes de la vie courante ou ces références à des personnages de l'époque, la réalité de l'esclavage est

considérée comme allant de soi<sup>1</sup>. Il ne semble venir à l'esprit de personne de condamner cette pratique ou, au moins, d'inviter à écouter la législation de l'Ancien Testament qui en limite la durée. Difficile, face à tous ces textes, de penser que le Nazaréen se soit explicitement opposé à l'esclavage et ait proposé son abolition. Voilà qui donne à réfléchir.

Alors que dans les évangiles on ne trouve que le reflet de l'esclavage, dans la tradition paulinienne cette pratique est regardée en face. L'énoncé fondamental est formulé dans un langage paradoxal, qui fait considérer le statut d'esclave comme un état de fait : « Juif, Grec, cela n'existe plus. Esclave, homme libre, cela n'existe plus. Mâle et femelle, cela n'existe plus. En effet, vous tous, par le Christ Jésus, vous ne faites plus qu'un » (Galates 3, 28).

Paul n'est évidemment pas en train de nier les différentes identités nationales, sociales ou sexuelles. Il pointe plutôt du doigt une unité de fond qui les transcende mais, ce faisant, il les reconnaît. Pour lui, un monde sans esclave ni homme libre, est aussi inconcevable qu'un monde sans

Juif ni Grec, sans homme ni femme. Aussi est-il cohérent dans ses prises de position vis-à-vis de l'esclavage. Son principe est clair : la foi se vit dans la situation d'accueil. « Que chacun demeure là où l'appel l'a atteint. Tu étais esclave? Ne t'en fais pas, ne cherche même pas à devenir libre, tire plutôt profit de ta situation. Car celui que le

À chaque époque, dans chaque culture, des humains prennent conscience de certaines réalités qui les oppressent, qui les oppriment, qui les humilient à l'extrême. Cela se fait péniblement, collectivement, avec le temps, à la pièce.

Maître a appelé dans sa condition d'esclave, il l'a libéré. Et celui qu'il a appelé dans sa condition d'homme libre, il en a fait son esclave » (1 Corinthiens 7, 20-22).

Quand il écrit à Philémon pour qu'il reprenne son esclave Onésime, lequel avait pris la fuite après avoir volé son maître, il l'exhorte à traiter le fugitif comme un frère mais pas explicitement à l'affranchir. La tradition paulinienne poursuivra sur cette lancée en demandant aux esclaves d'obéir à leurs maîtres (Éphésiens 6, 5-8), et aux maîtres de bien traiter leurs esclaves (Colosiens 4, 1).

Ces propos, j'en conviens, sont susceptibles de rendre qui les lit aujourd'hui sinon scandalisé, du moins perplexe.

1. Parce que l'esclavage ne va pas de soi de nos jours, les traducteurs cèdent souvent à la tendance d'adoucir le terme grec en le rendant par « serviteur ». Il convient certes de reconnaître que l'éventail des relations maître-esclave pouvait être très large, allant de l'oppression à l'amitié et la confiance. Ici ou là, la traduction par serviteur peut donc facilement se justifier. Mais le faire de façon systématique empêche les lecteurs de prendre conscience de la réalité de l'esclavage à l'époque du Nouveau Testament.



La lutte contre l'esclavage apparaissait déjà timide dans l'Ancien Testament, avec des résultats plus que mitigés, voilà que le Nouveau semble à peine conscient du problème. Certes, le Nazaréen a été sensible à la détresse des malades, des pauvres, des laissés-pour-compte et y a consacré une grande partie de son activité. A-t-il été conscient de celle des esclaves? Qui peut le dire? Et que penser de Paul qui, s'il voit bien la réalité de l'esclavage, se refuse carrément à promouvoir son abolition, allant même jusqu'à déconseiller aux esclaves de chercher à se libérer? Le Nazaréen ainsi que Paul vivaient sous la botte d'un empire très puissant, qui contrôlait l'économie, vidait le pays de ses

ressources, créait une horde immense de miséreux, lesquels, pour survivre, n'avaient guère d'autres choix que de mendier ou de devenir esclaves.

L'engagement à lutter pour l'abolition de l'esclavage pouvait-il s'envisager à l'époque? La question de la pertinence contemporaine de ces textes se pose donc avec une certaine acuité.

### UN SYSTÈME TOUJOURS À DÉMONTER

Allons-y d'abord d'une affirmation tranchée: personne n'a jamais été converti par un texte. Dans l'Écriture, il y a plein d'affirmations qui restent à peu près sans effet. De soi, un texte ancien, même considéré comme inspiré, est destiné à demeurer lettre morte. Il ne sortira des rangs, ne

viendra significatif et ne se trouvera pertinent que si la personne qui le lit porte vitalemment son sens en elle, se reconnaît pour le fond dans ce qu'il dit et se mobilise dans la direction qu'il indique. Un texte ne peut communiquer son sens à quelqu'un, il ne peut qu'être le déclencheur d'un phénomène de résonance. On ne s'attaque donc pas à l'esclavage parce que l'Écriture l'exigerait, mais parce qu'on s'y sent appelé de l'intérieur, découvrant après coup qu'on se situe ainsi dans le prolongement des textes.

Il n'y a jamais eu d'âge d'or de l'humanité ou de la révélation. Les mille ans qu'a pris la Bible pour s'écrire n'échappent pas à cette vérité. À chaque époque, dans

nisation fut fondée en 1775, mais le mouvement anti-esclavagiste n'est devenu une force sociale majeure qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les grandes Églises, surtout l'Église catholique, ont beaucoup hésité avant de condamner l'institution de l'esclavage de façon claire et définitive.

Aujourd'hui, toutes les Églises reconnaissent que l'Évangile proclame l'égalité des humains et demandent à leurs membres de s'engager contre l'esclavage et contre toute forme de discrimination.

Voici des passages du concile Vatican II qui en témoignent (*Gaudium et spes*, n<sup>os</sup> 29.2 et 29.4): «Toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu'elle soit sociale ou culturelle, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la langue ou la religion, doit être dépassée et éliminée, comme contraire au dessein de Dieu. [...] Que les institutions privées ou publiques s'efforcent de se mettre au service de la dignité et de la destinée humaines. Qu'en même temps elles luttent activement contre toute forme d'esclavage, social ou politique; et qu'elles garantissent les droits fondamentaux des hommes sous tout régime politique.»

Baz Shamoun,  
*Porteur de la croix*,  
1999, huile sur toile

## Les Églises et la lutte contre l'esclavage

GREGORY BAUM

À u XVI<sup>e</sup> siècle, les anabaptistes ont été un des premiers groupes chrétiens ayant vu dans l'Évangile une révolution égalitaire. Ils s'opposaient à l'ordre féodal ainsi qu'à l'ordre bourgeois qui se développait dans les grandes villes. Ce radicalisme leur a valu la persécution de la part des protestants et des catholiques; ceux qui n'ont pas pu se cacher ont été massacrés. Les mennonites ont sauvé leur héritage.

Avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, il y avait très peu d'hommes blancs qui questionnaient la moralité de l'esclavage. Influencés par les mennonites, les Quakers et certains groupes évangéliques en Angleterre et en Amérique ont rappelé le message égalitaire de l'Évangile et fondé des organisations dont l'action visait l'abolition de l'esclavage. La première orga-

L'auteur est  
théologien

chaque culture, des humains prennent conscience de certaines réalités qui les oppressent, qui les oppriment, qui les humilient à l'extrême. Cela se fait péniblement, collectivement, avec le temps, à la pièce. Nul ne peut voir toute la situation d'un coup, toutes les oppressions dans leur ensemble, avec les liens qui les unissent, avec leurs conséquences dévastatrices.

Avec le passage de l'histoire, les choses changent, les réalités se modifient. Les formes d'esclavage dont témoigne l'Ancien Testament ne sont plus celles d'aujourd'hui. Et celles d'aujourd'hui vivent souvent masquées; c'est pourquoi il faut révéler leur visage. Mais à quel prix? Les législateurs de l'Ancien Testament, qui jouissaient d'une certaine autorité dans leur peuple, avaient vu combien l'esclavage était destructeur et ont eu le courage de le présenter sur le fond de scène de l'expérience vécue jadis: «N'oublie surtout pas que tu as été esclave en Égypte et que Yhwh ton Dieu t'a libéré» (Deutéronome 15, 15). Mais ils n'ont pas caché les

Ce qui animait Jésus a permis à ceux qui s'en réclament de lutter, dans les limites extrêmes de leur temps et de leur monde, contre les systèmes d'oppression, dont l'esclavage.

efforts désespérés de Moïse pour refuser de s'engager dans une lutte de libération (Exode 3, 1-4, 17). Voir clair est déjà difficile, en tirer la conséquence ne va pas de soi.

L'appel à la libération prend son sens pour qui ressent profondément l'impact de l'esclavage et est prêt à subir les conséquences de ses prises de position. Pour cela, il faut aller au cœur du système – la «Bête» de l'Apocalypse – et le dévoiler au grand jour. Qui s'y essaie se découvre très vite frère ou sœur de législateurs de l'Ancien Testament; du Nazaréen, qui s'est d'abord attaqué aux conséquences de la perversité du système – la maladie –, avant de s'en prendre au responsable, le Temple, ce qui a causé sa perte. Ce qui animait Jésus – le Dieu de la libération, l'amour de la vie, la solidarité avec les opprimés, le souci de la dignité humaine – a permis à ceux qui s'en réclament de lutter, dans les limites extrêmes de leur temps et de leur monde, contre les systèmes d'oppression, dont l'esclavage, qui minent les êtres humains.

Devenir humain, c'est faire partie de la longue lignée de ceux et celles qui cherchent à voir clair, à s'affranchir, à devenir quelqu'un dans un monde toujours déshumanisant. ●

## POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

### LIVRES

- BONNET, Michel, *Le travail des enfants : terrain de luttes*, Lausanne, Page Deux, 1999.
- CHEBEL, Malek, *L'Esclavage en terre d'islam*, Paris, Fayard, 2007.
- DORIGNY, Marcel et GAINOT, Bernard, *Atlas des esclavages*, Paris, Autrement, 2006.
- DUSCH, Sabine, *Le trafic d'êtres humains*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.
- POULIN, Richard, *La Mondialisation de l'industrie du sexe, prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ottawa, L'Interligne, 2004.
- TORRES, Dominique, *Esclaves : 200 millions d'esclaves aujourd'hui*, Paris, Phebus, 2005.
- VAZ CABRAL, Georgina, *La Traite des êtres humains, réalités de l'esclavage contemporain*, Paris, La Découverte, 2006.

### REVUES

- Alternatives Sud*, Dossier «Prostitution : la mondialisation incarnée», vol. XII, n° 3, 2005.

- BELLEFEUILLE, Jean, «Le trafic humain, l'esclavage moderne qui interpelle notre foi», *Aujourd'hui Credo*, Montréal, Église unie du Canada, 2006.
- Bulletins *Vivre ensemble* du Centre justice et foi : n° 50, printemps-été 2007; n° 44, printemps 2005; n° 43, automne 2004, accessibles à : <www.cjf.qc.ca/ve>.
- Cahiers d'études africaines*, Dossier «Esclavage moderne ou modernité de l'esclavage?», n° 179-180, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.
- CÉLESTIN, Nancy, *Trafic des aides familiales*, Montréal, Association des aides familiales du Québec, 2006.
- HANLEY, Jill et OXMAN-MARTINEZ, Jacqueline, *La traite des personnes*, guide trilingue réalisé par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Montréal, 2007.
- Relations* : «Faut-il décriminaliser la prostitution?», n° 666, février 2001; «Le trafic sexuel des femmes», n° 698, février 2005; «Les Philippines contre le trafic sexuel», n° 707, mars 2006.

### FILMS

- It's a free world* de Ken Loach, Grande-Bretagne, Sixteen Films, 2007.

- La femme seule* de Brahim Fritah, France, Les Films Sauvages, 2005.
- Modern Heroes Modern Slaves* de Marie Boti, Québec, Productions Multi-Monde, 1997, accessible à : <www.dailymotion.com>.
- Trade* de Marco Kreuzpaintner, États-Unis, Roadside Attractions, 2006.
- Trafic humain* de Christian Duguay, Canada/É.-U., Chrystal Films, 2006.

### SITES

- <www.amnistie.ca> : Amnistie internationale, campagnes sur la traite des femmes et des enfants
- <www.antislavery.org> : Anti-Slavery International
- <www.catwinternational.org> : Coalition contre la traite des femmes (CATW)
- <www.esclavagemoderne.org> : Comité contre l'esclavage moderne
- <www.un.org/depts/dhl/dhlf/slavery> : page de références de l'ONU
- <www.extremis.tv> : série documentaire sur les violations des droits de l'homme

### THÉÂTRE

- Perdues dans le trafic*, Théâtre Parminou, Victoriaville.

## NOUVEAU GÉNÉRAL DES JÉSUITES

Le père Adolfo Nicolás a été élu Supérieur général de la Compagnie de Jésus le 19 janvier dernier, lors de la 35<sup>e</sup> Congrégation générale des jésuites. Deux cent seize délégués du monde entier étaient réunis à Rome pour cette élection, à la suite de la renonciation, après 24 ans de service, du père Peter-Hans Kolvenbach, âgé de 79 ans. Ils ont aussi discuté des orientations de la Compagnie pour le futur. D'origine espagnole, le père Nicolás (71 ans) a principalement œuvré au Japon. Il a été professeur de théologie à l'Université Sophia de Tokyo, directeur de l'Institut pastoral de Manille (Philippines), Provincial des jésuites au Japon et modérateur de la Conférence des provinciaux jésuites de l'Asie Orientale et de l'Océanie. Connu pour son travail auprès des immigrants et des pauvres, il devient le 29<sup>e</sup> successeur du fondateur, Ignace de Loyola.

## DROIT À L'EAU

L'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau (AQCME), le Conseil des Canadiens et Développement et Paix ont lancé une pétition afin d'appeler le gouvernement canadien à exclure définitivement l'eau de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), à reconnaître le droit humain à l'eau au plan international et à retirer son financement d'un organe de la Banque mondiale qui facilite la privatisation des services d'eau dans les pays pauvres. Pour télécharger et signer la pétition, consulter: <[www.aqcme.org](http://www.aqcme.org)> et <[www.devp.org/devpme/fr/advocacy/petition-eau-fr.html](http://www.devp.org/devpme/fr/advocacy/petition-eau-fr.html)>.

## PRÉSIDENTIELLES 2008

La Chaire d'études politiques et économiques américaines de l'Université de Montréal (CÉPEA) propose un dossier spécial sur les élections présidentielles américaines de 2008. Des fiches synthèses permettent de connaître les positions des candidats sur cinq grands sujets: l'avortement, le commerce international, l'énergie et le pétrole, la guerre en Irak et l'immigration. Consulter: <<http://cepea.cerium.ca>>.

## CONTRE LA TORTURE

En octobre, les prêtres catholiques Stephen Kelly (un jésuite) et Louis Vitale (un franciscain) ont été condamnés à cinq mois de prison pour une action non violente de désobéissance civile menée au Fort Huachuca, en Arizona, en 2006. Ils tentaient de remettre une lettre à la générale Barbara Fast (impliquée au plus haut niveau à Abu Ghraib et, contrairement à d'autres, n'ayant jamais été sanctionnée) pour dénoncer la torture pratiquée par l'armée américaine. Le Fort Huachuca est connu – avec le Fort Benning et la School of the Americas (rebaptisée Western Hemisphere Institute for Security Cooperation) – pour son enseignement et ses manuels de torture qui ont servi au plus fort des années de dictature en Amérique latine.

## PRIX ROBERT-SAUVÉ

Fernand Côté, directeur général de la Maison Dauphine pour les jeunes, a reçu récemment le prix Robert-Sauvé pour son exceptionnelle contribution à la promotion des droits des démunis. Ce prix est offert par la Commission des services juridiques du Québec, fondée en 1972. Retraité après une fructueuse carrière juridique, Fernand Côté a reçu plusieurs distinctions pour son engagement social. Il s'implique depuis 1996 dans les Œuvres de la Maison Dauphine, un organisme fondé par les jésuites, qui a pour but de susciter l'engagement des jeunes de la rue dans la résolution de leurs problèmes jusqu'à la réhabilitation sociale.

## DÉPENSES MILITAIRES

Les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 37% entre 1997 et 2006, pour passer à 1204 milliards de dollars, selon le rapport annuel de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm. Une étude du Centre canadien des politiques alternatives traite pour sa part du cas spécifique du Canada qui, au sein de l'OTAN, se classe maintenant au 6<sup>e</sup> rang. Ses dépenses militaires augmentent (18 milliards de dollars en 2007-2008) et sont à leur plus haut niveau depuis la Deuxième Guerre mondiale, dépassant les montants atteints durant la Guerre froide. *More Than the Cold War* est accessible (en anglais seulement) au: <[www.policalternatives.ca](http://www.policalternatives.ca)>.



# Kenya : les racines d'une crise

Contrairement aux simplifications faites par les grands médias, la situation tendue au Kenya, à la suite des élections de décembre, s'explique par plusieurs considérations socio-historiques et politiques.

## FODÉ-MOUSSA KEÏTA

L'auteur est collaborateur au Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA) de l'UQAM

Le 27 décembre dernier, des élections présidentielles ont eu lieu au Kenya. Elles opposaient le président sortant, Mwai Kibaki, un homme de l'establishment et vieux routier de la politique, à Raila Odinga, un prétendant de longue date. Les résultats ont donné la victoire à Kibaki mais il semblerait qu'Odinga aurait dû gagner, les élections ayant été minées par la corruption et le trafic de votes. Les événements qui ont suivi semblent être le résultat du mécontentement de la population devant une usurpation de la démocratie kenyane. Fait surprenant, la communauté internationale et les médias ont réagi avec surprise, voyant le Kenya comme un îlot de stabilité qui s'embrase. Pourtant, plusieurs éléments socio-historiques et politiques permettent d'affirmer que le Kenya était un État beaucoup plus fragile qu'il n'y paraissait. En y regardant de près, on se rend compte que la situation dramatique actuelle est l'aboutissement de décennies de déceptions de la population kenyane vis-à-vis du pouvoir détenu par une élite corrompue, mais aussi, face à l'oubli de la

communauté internationale, aveugle devant la lente dérive vers la pauvreté et la violence de la société kenyane.

## UNE MOSAÏQUE DE COMMUNAUTÉS

La majorité de la population du Kenya, pays de 37 millions d'habitants, se concentre au Sud et au Sud-Ouest, dans les hautes terres fertiles du Rift africain et près du lac Victoria. Les principales communautés de cette région sont les Kikuyu, les Luo, les Luhya et les Kalenjin dont proviennent les principaux acteurs de la classe politique (Mwai Kibaki et Jomo Kenyatta, premier président du pays, sont Kikuyu; Raila Odinga est Luo). Elles représentent un peu plus 50 % de la population du Kenya.

Le Kenya est aussi un État dont les deux-tiers du territoire, situés au Nord-Est, sont semi-désertiques. Cette région est peuplée de communautés pastorales culturellement plus proches de celles issues de Somalie ou d'Éthiopie que de celles du reste du Kenya. Cette région, située en dehors du champ de vision de l'élite politique de Nairobi, constitue pourtant un enjeu géopolitique auquel le Kenya devra faire face tôt ou tard. Car le contrôle des territoires du Nord-Est demeure, en certains endroits, virtuel. Sur la côte Est du pays (ville de Mombasa), se trouve aussi une communauté à majorité musulmane. Ces populations sont peu représentées dans la vie politique kenyane; pourtant, elles ont tenté de faire entendre leur voix en créant des partis politiques représentatifs de leurs aspirations, mais le pouvoir de Nairobi a tôt fait de les museler. Le cas le plus éloquent est celui du Islamic Party of Kenya, en 1992, qui fut interdit car considéré

trop extrémiste, le gouvernement kenyane tentant à l'époque, et encore aujourd'hui, d'éviter une «contamination islamiste-terroriste» de la société. Les risques de radicalisation de l'opinion publique sont donc présents.

## L'HÉRITAGE DU COLONIALISME

La crise politique que connaît le Kenya trouve une bonne partie de ses origines dans les traces laissées par le passé colonial. Les communautés décrites précédemment se côtoyaient sans trop de frictions et commerçaient même entre elles avant l'arrivée des colons britanniques. Ces derniers se sont appropriés les hautes terres fertiles de la vallée du Rift après avoir expulsé les communautés qui y vivaient de l'agriculture. Celle qui a le plus souffert est la communauté des Kikuyu. L'Empire britannique a tôt fait d'attiser les ressentiments et en a profité pour provoquer des conflits entre communautés. Diviser pour régner s'avère une recette efficace. Ainsi, après la Première Guerre mondiale, 6000 Européens occuperont 25 % des terres arables du Kenya, dont une grande partie dans la vallée du Rift. Les Africains (surtout les Kikuyu et Luo) seront réduits au rôle de squatters et de paysans métayers. De 1952 à 1956, la révolte appelée «révolte des Mau-Mau» sera organisée par les Kikuyu et coûtera la vie à 8000 d'entre eux, mais elle pavera la voie vers l'indépendance du Kenya en 1963.

Malheureusement, Jomo Kenyatta, en tant que premier président du pays, chaussera les bottes du colonisateur et la redistribution équitable des terres ne se fera pas après le départ des Britanniques. Elles seront attribuées selon le bon vouloir du parti de Kenyatta, la KANU (Kenya African National Union). Aujourd'hui encore, les meilleures propriétés sont destinées aux «élites» politiques et autres Kenyans de haut rang. D'ailleurs, plus le temps passe, plus la





question de la distribution des terres devient un problème aigu puisque le nombre de fermiers pauvres augmente sous les effets de la pression démographique.

Les autres communautés, qui n'ont jamais eu accès à leurs terres depuis l'époque coloniale, ont exprimé leur sentiment d'injustice à travers le processus démocratique des élections de 2007, espérant que l'opposition, incarnée par Raila Odinga, pourrait réparer ce tort historique une fois au pouvoir. Cela explique pourquoi, après l'annonce des résultats dévoilant un trucage des élections, ce sont des affrontements entre communautés de la vallée du Rift – et pas ailleurs – qui se sont produits. Les Kikuyu, communauté d'origine des présidents Kenyatta et Kibaki, souffriront des attaques des autres communautés, frustrées par ces décennies d'injustice. Malheureusement, les médias occidentaux ont simplifié cette situation en dépeignant les événements comme des affrontements « ethniques », voire « tribaux », sans faire l'effort d'en expliquer les causes profondes.

### LE KENYA URBAIN

La situation dans les villes est un peu différente. La capitale, Nairobi, est une ville de 3,4 millions d'habitants. Sa croissance démographique – bien visible par le nombre des bidonvilles : il en existe 143! – est l'une des plus élevées de l'Afrique de l'Est. Kibera, avec environ un million d'habitants, est le plus grand bidonville d'Afrique subsaharienne. Nairobi doit sa croissance à l'exode rural. Des populations ne voyant aucun avenir dans l'exploitation agricole viennent tenter leur chance en cherchant un travail dans la capitale et finissent souvent dans ces bidonvilles après avoir connu la désillusion. En effet, le nombre d'emplois disponibles n'augmente pas au même rythme que celui de la population. Le problème de la redistribution des terres de la vallée du Rift a donc aussi ses répercussions sur le développement urbain de Nairobi. Ne disposant plus

de la protection du tissu familial ou du village, le paysan est plus susceptible de sombrer dans des activités criminelles. Ainsi, milices et gangs de rue armés sillonnent les rues de Kibera, détenant parfois un contrôle absolu sur certains quartiers, la police n'osant pas s'y aventurer. Le mécontentement causé par les élections a été une opportunité pour ces groupes de se livrer à des actes de banditisme. La police, débordée, a réagi fortement et parfois sans discernement. Les médias occidentaux versent, là aussi, dans la description de violences « tribales » alors qu'il s'agit d'une violence issue de la



Une femme fuit les quartiers brûlés de Nakuru dans la vallée du Rift (AP)

pauvreté urbaine. Le Kenya urbain réagit donc autrement et l'origine de l'équipe qui dirigera le pays à la suite de ces élections lui importe peu.

### CORRUPTION ET NÉOLIBÉRALISME

Le Kenya, lorsque comparé aux pays voisins, a toujours été considéré comme un État riche. Depuis l'indépendance, les investisseurs et les institutions financières internationales ont voulu le présenter comme un exemple de réussite d'une économie néolibérale sur le continent africain. Le pouvoir kenyan, en faisant le choix de la privatisation de son économie, est devenu un bon élève du Fonds monétaire international (FMI).

Cette « réussite » se démontre dans les résultats macro-économiques : une croissance annuelle de 5% de l'éco-

nomie depuis 2003, des recettes fiscales qui ont doublé depuis 2006, un secteur bancaire moderne et performant, un marché financier en pleine explosion avec le Nairobi Stock Exchange (NSE) dont l'indice a bondi de 787% entre 2002 et 2007. C'est de la musique aux oreilles du FMI et des investisseurs. La population kenyane, elle, est pauvre : 56% des gens vivent dans la pauvreté, 10% seulement possèdent un compte bancaire. La plupart des activités économiques sont entre les mains d'une minorité proche du

pouvoir – quand ce n'est pas du pouvoir lui-même – et créent peu d'emplois (dans le secteur primaire comme la culture du thé, par exemple) alors que le segment de la population en âge de travailler croît rapidement, la population kenyane étant très jeune. La pauvreté cachée est une bombe à retardement.

À long terme, le désordre que vit actuellement le Kenya risque de se répéter. Il pourrait bien impliquer d'autres communautés (du Nord-Est, de la côte Est ou des bidonvilles) jusque-là demeurées relativement silencieuses. En plus d'une redistribution des terres dans la vallée du Rift, c'est une redistribution de la richesse nationale qui doit être faite pour arrêter ce glissement vers d'autres agitations internes. ●



# Changements climatiques : faut-il être alarmiste?

La tendance à crier au loup peut générer son propre antidote : une lassitude de l'opinion publique, une perte de crédibilité et une désespérance paralysante.

**ANDRÉ BEAUCHAMP**

L'auteur, théologien, est chercheur en environnement

La question écologique est extrêmement sérieuse. Elle l'est déjà maintenant. Elle le sera de plus en plus dans vingt, quarante ou cent ans. Si des solutions ne sont pas trouvées, la fin de l'humanité risque de survenir bientôt dans un contexte de désespérance totale. Nous avons donc de bonnes raisons d'avoir peur. La crise est vraiment grave, plus qu'on ne l'aurait cru il y a quelques années. Pensons aux changements climatiques dont la transformation dépasse les prédictions les plus pessimistes des experts. Malgré tout cela, je ne suis pas un alarmiste. Et cela pour deux raisons : l'une d'ordre pédagogique et l'autre d'ordre théologique – donc reliée au domaine de la foi.

## UNE PÉDAGOGIE DE LA PEUR?

Voilà maintenant trente ans que je travaille en environnement. Avant, j'avais déjà ressenti le choc du Club de Rome et l'extraordinaire mise en alerte de la conférence de Stockholm : «Oyez, oyez, bonnes gens, c'est la catastrophe! Vous allez tous mourir! C'est la fin! Ne le voyez-vous pas?» Et l'on nous matraquait d'images terrifiantes. Une de mes amies, vers 1985, est rentrée à la maison en criant à son mari : il ne nous reste que dix ans. Elle sortait d'une conférence de l'agronome et écologiste René Dumont, célèbre pour ses for-

mules à l'emporte-pièce. Son mari l'a regardée et lui a répondu : il nous a dit exactement la même chose il y a quinze ans!

La cause écologique a beaucoup tiré profit de la dramatisation déployée autour de certaines questions environnementales, de catastrophes terribles (Bophal, Tchernobyl, Torrey Canyon), de dossiers spectaculaires (BPC, MIUF), de phénomènes inquiétants (pluies acides). Toutefois, au plan psychopédagogique, j'estime que la peur est une mauvaise stratégie à long terme. L'heuristique de la peur, selon la formule du philosophe Hans Jonas, n'engendre pas toujours des réactions saines. Elle mobilise à court terme. Elle inquiète, elle fascine. Mais elle exige constamment une accentuation de l'angoisse. Elle se nourrit de sa propre terreur. À terme, c'est le règne de l'irrationnel.

J'ai acquis la conviction qu'on ne sauve que ce que l'on aime. La pédagogie systématique de la peur mène à la violence ou à la désespérance. C'est pourquoi, à mes yeux, avant de dénoncer et décrier, il importe d'abord de développer l'amour de la nature, le sentiment de la beauté et de l'harmonie, le doux plaisir des choses.

Dans la longue histoire de la répression, on a compris que la peur de la peine de mort n'a guère empêché les meurtriers de tuer. Les exécutions publiques créent au contraire une figure du héros, un symbole fort auquel on s'identifie parfois en rejetant la société

qui nous hait et que l'on hait. Le militant écologiste forcené ressemble à ce désespéré qui, finalement, ne veut plus que mourir pour condamner le monde inhumain où il vit. La pure dénonciation, c'est finalement du théâtre. C'est utile parfois. C'est contre-productif à long terme.

## DÉSÉSPÉRANCE OU AMOUR?

Ma seconde raison est d'ordre théologique. Elle se rattache à ma foi chrétienne. Nous vivons dans un univers de grâce, de résurrection. La vérité dernière du monde n'est pas la haine et le mal, mais l'amour. La tradition populaire de mon Église a constamment insisté sur la faute, l'enfer, la perdition. Pour ensuite prêcher la conversion. C'est exactement la pédagogie d'une certaine mouvance écologique. À mes yeux – mais je n'ai pas ici l'espace pour le démontrer – cette perspective est fautive. Ce n'est pas à travers le péché que nous découvrons la grâce. C'est à travers la grâce que nous découvrons le péché. La grâce est première. La bonté est première. L'amour est premier. Si nous détruisons tant la Terre, c'est que nous la percevons comme une pure extériorité, comme une banque de ressources.

L'avenir de l'humanité ne dépend pas d'abord des prophètes désespérés et des dénonciateurs du mal. Il dépend d'abord et avant tout des amoureux de la Terre et des humains capables de surmonter leur colère et leur angoisse et d'annoncer la voie d'un plus grand amour. C'est mon humble conviction. C'est aussi un pari. ●



Le réchauffement de la planète est à l'ordre du jour de grandes réunions internationales et préoccupe une part grandissante de la population – particulièrement les jeunes. Puisqu'une véritable mobilisation politique

tarde à venir, médias et spécialistes soulèvent parfois les enjeux de ce grave phénomène à coup de titres chocs et de prévisions apocalyptiques. A-t-on raison de sonner l'alarme sur un ton aussi dramatique?

Face aux courants négationnistes et « adaptionnistes », l'alerte climatique mondiale doit avoir une très forte résonance.

#### CATHERINE CARON

Si stratégie alarmiste il y a concernant le réchauffement climatique, il apparaît clairement que celle-ci ne fonctionne pas tellement jusqu'ici. Car le monde tarde à agir de manière conséquente face à une situation qui s'aggrave et qui fait plus que jamais consensus. Il semble qu'aussi longtemps que les effets n'affectent pas directement de larges pans de populations (et les riches, serait-on tenté d'ajouter), l'action reste en deçà de ce qui est requis.

#### UN DÉNI DE LA RÉALITÉ

Si l'« alarmisme » a donc ses limites, n'est-ce pas parce que seuls les actes nous engagent? Telle est la base de la théorie de l'engagement selon laquelle « nous ne sommes pas engagés par nos idées, ou par nos sentiments, mais par nos conduites effectives » (voir *La soumission librement consentie: comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire?*, PUF, 2006). Il y aurait fort à tirer des principes de cette « soumission librement consentie » pour bien comprendre pourquoi le savoir, la persuasion et l'autorité ne suffisent souvent pas à entraîner des transformations comportementales et sociétales nécessaires – notamment dans le cas qui nous préoccupe.

L'action génère l'action, et il est scandaleux de voir qu'actuellement, la nouvelle fumisterie consiste à nous

dire qu'il ne s'agit pas tant de lutter contre le réchauffement climatique mais de s'y adapter... Le courant négationniste – caractérisé par la stratégie d'envergure employée par Exxon Mobil pour fabriquer le doute au sujet du climat et les pressions exercées par l'administration Bush pour miner l'intégrité de la recherche et faire taire les scientifiques – se transforme en ce que j'appellerais le courant « adaptionniste ». C'est face à cette volonté de déni de la réalité que le débat se situe. C'est pourquoi il est si important que l'alerte mondiale au sujet du climat ait une très forte résonance publique et occupe un maximum d'espace médiatique et politique. Tant pis pour les oreilles sensibles. La dose d'information et d'appels à l'action ne sera jamais exagérée tant qu'elle sera fondée et que les mesures adoptées resteront très insuffisantes.

Certes, on conçoit qu'une telle alerte puisse devenir irritante, lassante et paralysante. Toutefois, il ne faut pas se laisser trop distraire par ceux qui trouveront là prétexte au cynisme et à l'inertie. Après tout, de multiples réalités alarmantes indiffèrent la majorité de la population chaque jour; a-t-elle raison pour autant? Il suffit de penser au fait que l'on assiste présentement à un réarmement mondial majeur, que près de la moitié de la population de la planète vit avec moins de 2 \$ par jour ou encore que 50 000 personnes meurent quotidiennement de causes liées à une pauvreté fabriquée structurellement par notre système économique.

#### DES FORCES ADVERSES

Sans être les seuls outils à privilégier pour entraîner les changements nécessaires – loin de là –, la peur de la catastrophe fait néanmoins agir. Le problème est que tous ne vont pas dans le même sens, ni vers le même objectif... Par exemple, le rapport GEO-4 du programme des Nations unies pour l'Environnement a bel et bien attesté des avancées dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais il a surtout noté d'importants développements adverses. Ainsi, il y a toujours des forces négatives et cupides qui annulent les bonnes actions et qui profitent des situations.

Qu'a produit le tsunami de 2004 au Sri Lanka? Trente-cinq mille morts et la reprise de la côte par l'industrie touristique – soit près d'un million de déplacés à qui on interdit de reconquérir leur lieu de vie et leur gagne-pain (la pêche) au bord de la mer. Qu'a produit l'ouragan Katrina à La Nouvelle-Orléans? Entre autres l'épuration sociale (soit l'expulsion des noirs, et donc des pauvres) et la privatisation des écoles publiques. Ce ne sont-là que deux des exemples donnés par Naomi Klein dans son plus récent livre intitulé *The Shock Doctrine – The Rise of Disaster Capitalism* (2007). Les logiques capitalistes prédatrices s'ajoutent au caractère déjà alarmant des phénomènes climatiques eux-mêmes. Nous y adapterons-nous? Ou allons-nous enfin entendre le signal d'alarme et nous engager dans une riposte d'envergure contre ceux qui nous dépossèdent de notre monde et de notre humanité? ●

# Les 25 ans du Centre justice et foi

La célébration de cet anniversaire offre l'occasion d'un retour sur l'histoire et les accomplissements du centre, à l'heure où d'importants changements modifient son lien avec la Compagnie de Jésus.

**JEAN-MARC BIRON**

L'auteur, jésuite, a été directeur du Centre justice et foi de 1994 à 1997 et de 2001 à 2007

Le Centre justice et foi (CJF) célèbre cette année 25 ans d'existence. Fruit de l'héritage de la pensée sociale chrétienne et s'appuyant sur les acquis de la Révolution tranquille, le CJF est, depuis sa fondation, partie prenante des défis que doit relever la société québécoise en apportant son analyse et en posant un regard critique sur divers enjeux sociaux, politiques, culturels et religieux. L'une de ses originalités est de puiser son inspiration sociale au ferment de l'Évangile, parole à la fois incarnée et actuelle, capable de rejoindre les aspirations humaines à un monde de justice, d'égalité et de paix.

À une époque où le conservatisme fait surface autant dans les domaines social et économique qu'au plan religieux, on peut en effet être surpris qu'une réflexion progressiste puisse s'appuyer sur la conviction que l'Évangile peut être entendu comme un appel au changement social et s'élaborer en ayant pour objet la fracture sociale et ceux qui la subissent.

Pour bien comprendre ce qu'est aujourd'hui le CJF et ce qui l'anime, il nous faut mieux saisir son enracinement dans la société et l'Église québécoises. Trois éléments historiques sont particulièrement importants à nommer : l'émergence, durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, du christianisme social dans l'Église du Québec, le concile Vatican II dans les années 1960 et la redéfinition de la mission de la Compagnie de Jésus, au milieu des années 1970.

## SES RACINES HISTORIQUES

Incarné dans l'engagement de chrétiens et de chrétiennes, le christianisme social avait trouvé son inspiration dans la pensée sociale de l'Église qui tentait de repenser le christianisme dans sa relation avec la modernité et particulièrement dans une vision de justice sociale. Cette réflexion était devenue urgente à la suite de l'industrialisation et, parti-



Jean-Marc Biron



Fruit de l'héritage de la pensée sociale chrétienne et de celui de la Révolution tranquille, le CJF est, depuis sa fondation, partie prenante des défis que doit relever la société québécoise.

culièrement, de ses conséquences sur les conditions de travail souvent iniques imposées aux travailleurs. Dès les années 1940, au Québec, cette réflexion était portée, entre autres, par des membres du clergé et de communautés religieuses dont des dominicains et des jésuites. L'un d'eux, Joseph-Papin Archambault, jésuite, avait été le premier directeur de l'École sociale populaire fondée en 1911. Bien qu'animé par une pensée réformatrice, il avait le souci de maintenir les liens de l'Église catholique avec la classe ouvrière. L'un des outils qu'il avait choisi était la publication et la diffusion, dans les paroisses, de tracts vulgarisant la pensée sociale de la hiérarchie sur la condition des travailleurs, le bien commun et la dignité des personnes.

En 1939, il accueillait dans son institut deux jeunes jésuites qui venaient de terminer des études sociales en Europe, Jean d'Auteuil Richard et Jacques Cousineau. Ceux-ci arrivaient avec des idées nouvelles et un projet de revue qui a vu le jour en 1941 sous le titre de *Relations*. Dès son origine, *Relations* a marqué la société québécoise, alors fortement catholique, en proposant des analyses qui allaient contribuer à l'avènement de la Révolution tranquille. La revue se prononçait sur la condition des travailleurs et l'importance de la syndicalisation, dénonçait les trusts et faisait la promotion de la nationalisation de l'électricité comme moyen d'accès au développement. Elle s'était également engagée dans la dénonciation des maladies industrielles. Son dossier sur les ravages de la silicose dans le village minier de Saint-Rémi d'Amherst (n° 87, mars 1948) fit scandale et, sous la pression des propriétaires de la mine, conduisit au renvoi de son premier directeur, Jean d'Auteuil Richard<sup>1</sup>.

Au moment de sa fondation, le CJF s'inscrivait également dans la mouvance du concile Vatican II, qui avait cherché à ouvrir l'Église catholique à un monde marqué

1. Voir Suzanne Clavette (dir.), *L'affaire silicose par les deux fondateurs de Relations*, Québec, PUL, 2006 et Jean-Claude Ravet, « Des fantômes enfin rédimés », *Relations* n° 697, décembre 2004.

# Centre Justice et foi

25 ans  
Au cœur des débats de société

par la modernité et la sécularisation. Dans le document conciliaire *L'Église dans le monde de ce temps* (*Gaudium et spes*), les évêques en concile avaient reconnu que l'Église se devait d'être au service du monde. « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur », proclamait *Gaudium et spes*. Cette affirmation d'une Église au service des hommes et des femmes de ce temps se fondait sur une autre vision du monde, particulièrement face à la situation des pauvres. En plaçant ceux-ci au cœur de ses préoccupations, l'Église catholique n'en faisait pas seulement les objets de la charité et des aumônes des plus nantis. Elle voyait en eux les indicateurs d'une quête de justice, fruit de la foi en un Christ libérateur, comme le comprenaient certaines Églises locales, particulièrement en Amérique latine. C'est dans cette foulée que la Compagnie de Jésus, ordre religieux présent sur tous les continents, redéfinissait sa mission, en 1975, comme la promotion de la foi dont le combat pour la justice constitue un élément essentiel.

De cette orientation de la mission de la Compagnie de Jésus émergea un certain déplacement dans le travail des jésuites. En plus d'un engagement direct auprès des personnes marginalisées, on vit se développer un réseau de centres de recherche et d'analyse sociale ayant pour objectif de travailler à transformer les structures d'injustice. Les personnes appauvries se situaient au cœur de leur réflexion. C'est avec cette préoccupation que les jésuites du Québec créèrent, en 1983, le CJF.

## CARREFOUR DE RÉFLEXIONS

Bien que *Relations* ait sa propre histoire, beaucoup plus ancienne que ne l'est celle du CJF, il était normal que cette revue soit incorporée au nouveau centre comme l'une de ses composantes essentielles. On y regroupait également le secteur des programmes de contact direct avec le public, fondé par le jésuite d'origine haïtienne Karl Lévêque, qui organisait les Soirées Relations, une bibliothèque de recherche sociale et les Éditions Bellarmin – qui furent quelques années plus tard vendues aux Éditions Fides. En 1984, s'ajoutait également le secteur des communautés culturelles, devenu depuis quelques années le secteur Vivre ensemble. Julien Harvey, jésuite, l'un des fondateurs du CJF

et son premier directeur, jugeait incontournable la réflexion sur les défis de l'immigration et des rapports interculturels dans un Québec francophone noyé dans une Amérique du Nord entièrement anglophone. Pour lui, les immigrants et particulièrement les réfugiés étaient souvent marginalisés et le Québec se devait de développer son projet de société en tenant compte de leur présence.

S'inscrivant dans la tradition intellectuelle de la Compagnie de Jésus, le CJF s'est voulu, dès son origine, un lieu de réflexion et de débats, convoquant des partenaires sociaux, universitaires et gens « du terrain », à mener une réflexion commune sur divers enjeux politiques, économiques et religieux. Même si les membres de l'équipe du CJF sont tous engagés dans une tâche qui leur est propre –

la production de la revue *Relations*, le travail du secteur Vivre ensemble et de son bulletin de liaison, l'organisation des Soirées Relations – ils mènent une réflexion collective sur les situations et les événements qui marquent notre société et notre monde. Cette réflexion trouve ses fondements dans un discernement partagé et se prolonge dans l'analyse sociale des causes et des conséquences des problèmes sociaux et la proposition de pistes et d'actions à entreprendre. Une telle démarche, pour qu'elle puisse être menée à terme, nécessite un leadership partagé où chaque

membre de l'équipe est appelé, selon ses compétences et ses connaissances, à mettre à profit ses capacités.

Le travail d'une équipe relativement petite conduit à faire des choix. Dès le commencement, divers champs d'analyse furent identifiés et, même si certains déplacements se sont produits au fil des ans, ces champs demeurent des lignes de fond qui alimentent la réflexion de l'équipe du CJF.

## CHAMPS D'ANALYSE

Au cours des années, l'équipe du centre a identifié quatre pistes de réflexion. D'abord, un projet de société qui fait la promotion d'une citoyenneté active et qui travaille à la construction d'une société accueillante pour les nouveaux arrivants. Le pluralisme culturel et religieux fait l'objet d'une attention particulière puisqu'il fait partie intégrante de la définition de la société québécoise d'aujourd'hui.

Ensuite, la lutte au néolibéralisme, qui accroît l'écart entre les riches et les pauvres et banalise le politique au profit d'une économie sauvage,



Karl Lévêque



Julien Harvey

constitue un deuxième axe de réflexion. Cette question traverse l'ensemble des interventions du CJF autant dans les analyses faites par *Relations* que dans les débats publics que constituent les Soirées Relations.

Puis, la condition des femmes dans la société et dans les traditions religieuses fait l'objet d'une autre piste de réflexion que l'équipe du CJF a toujours menée depuis ses origines. Était-ce parce que la première équipe était surtout constituée de jésuites parmi lesquels la voix des femmes ne pouvait se faire entendre que marginalement? L'une des préoccupations de cette première équipe a donc été d'y favoriser la présence de femmes pour que leur voix puisse s'exprimer dans un souci d'égalité et de solidarité.

Enfin, fidèle à son inspiration chrétienne, l'équipe du CJF, tout en développant un christianisme critique, arrimé aux grands enjeux de société, porte une attention particulière aux défis que pose le monde contemporain au christianisme et, plus généralement, aux autres traditions religieuses. Depuis quelques années, l'équipe a senti le besoin de faire appel à des personnes venues d'autres traditions, particulièrement du judaïsme et de l'islam, afin de se mettre ensemble au service du bien commun dans la construction d'un monde fondé sur la justice.

La priorité accordée à ces champs d'analyse explique pourquoi l'équipe du CJF a privilégié certains dossiers dans lesquels elle s'est investie plus particulièrement. Nous pouvons en rappeler quelques-uns.

Le projet d'un Québec souverain a marqué les origines du CJF. C'est dans cette perspective que l'intégration des immigrants a été perçue davantage suivant la vision québécoise de l'interculturalisme que selon le modèle canadien



Soirées Relations.  
Photo : Catherine Caron

du multiculturalisme. Dès le milieu des années 1980, Julien Harvey et Gary Caldwell élaboraient la notion de culture publique commune, comme étant le noyau dur d'une manière de vivre, de penser et d'agir en société s'articulant autour de certaines valeurs telles que la démocratie, le parlementarisme à la britannique, la Charte québécoise des droits et libertés, la langue française comme langue commune, l'ouverture au pluralisme et à la tolérance et une

vision de l'histoire commune intégrant la rencontre des Autochtones et des Français, la venue des Anglais et les vagues successives d'immigrants.

Parallèlement à cette réflexion, se menait celle sur la laïcité ouverte du système scolaire public, une laïcité donnant accès à une éducation commune mais où une ouverture au phénomène religieux et à la connaissance culturelle des religions, particulièrement du catholicisme ayant marqué la culture québécoise, favorisait le vivre-ensemble et le dialogue. Cette position fut défendue par le CJF et, bien que marginale à l'époque au sein de l'Église catholique, elle s'imposa au fil du temps, inspirant le nouveau Programme d'éthique et de culture religieuse proposé par le ministère de l'Éducation.

Le pluralisme culturel et religieux fait l'objet d'une attention particulière puisqu'il fait partie intégrante de la définition de la société québécoise d'aujourd'hui.

Depuis quelques années, l'équipe du CJF réfléchit sur la place des religions dans l'espace public de sorte que sa pensée a pu trouver un écho à l'intérieur du grand chantier que constitue la Commission Bouchard-Taylor. Dans son mémoire à cette dernière, le CJF rappelle l'importance de la reconnaissance de la diversité religieuse et de la nécessité de réactualiser les modes d'intégration à la société québécoise. Il affirme la conviction que les croyants et croyantes des diverses traditions religieuses peuvent contribuer de façon positive à la vie sociale et démocratique.

Sur la question de la place des femmes dans la société et dans l'Église, le CJF a participé avec d'autres organismes chrétiens, en octobre 2006, à l'organisation d'un colloque sur l'accès des femmes aux ministères ordonnés. Cette délicate question peut difficilement être débattue actuellement au sein de l'Église catholique. De par sa situation comme organisme œuvrant à l'intérieur de l'Église catholique mais dans une perspective critique, le CJF était à même de favoriser une telle réflexion en donnant la parole à des femmes engagées en Église pour poser les éléments de cette question. Il faut dire que depuis une dizaine d'années, le dossier de la condition féminine a perdu beaucoup d'importance dans les diocèses catholiques du Québec. Les femmes demeurent souvent celles sur qui l'on compte pour animer, organiser et structurer des actions sans qu'elles puissent toujours avoir part aux décisions et aux instances de décision. Or, cette déconsidération du travail pastoral des femmes est liée, entre autres, au fait qu'il ne soit plus possible d'aborder la question de l'accès des femmes aux ministères ordonnés.

Dans sa réflexion et ses débats, le CJF vit la tension d'être partie prenante à la fois d'une société en quête de cohérence et de sens où les inégalités sociales deviennent réa-

lités quotidiennes et d'une Église qui a perdu la confiance des gens dans sa mission de proposer au monde un message toujours neuf, celui de l'Évangile. Comme pour les prophètes d'autrefois, qui avaient la dure mission « d'arracher et de détruire, de planter et de bâtir » (Jérémie, 1, 10), le CJF, avec l'humilité que lui confèrent ses moyens, cherche à dénoncer les injustices et à proposer des solutions d'avenir participant ainsi à la construction d'un monde commun enraciné dans la justice.

### FACE À L'AVENIR

Après un quart de siècle d'engagement au sein de la société et de l'Église, quels sont les défis qui se présentent à l'équipe du CJF? Il y a d'abord celui de la transmission d'un héritage et de la continuité dans le changement. L'équipe du CJF, de par le type d'engagement qu'elle vit, est souvent appelée à se renouveler, ce qui est en soi une richesse. Mais la priorité demeure de garder claires l'orientation et la manière de procéder. Un autre événement marque aussi cet anniversaire: pour la première fois de son histoire, le Centre justice et foi a une direction non jésuite qui est assumée par une femme. Avec une équipe



L'équipe 2008 du Centre justice et foi.  
Photo: Annick Gosselin

constituée entièrement de collaboratrices et de collaborateurs laïcs, il lui faudra assurer différemment le maintien des liens avec la Compagnie de Jésus qui, pendant 25 ans, a reconnu sa mission de travailler à rendre crédible une foi qui cherche la justice à travers, entre autres, l'œuvre du CJF. Les membres de l'équipe actuelle, rassemblés autour d'Élisabeth Garant, trouveront certainement les voies qui leur permettront de répondre adéquatement à ce défi pour aujourd'hui. ●

## VENEZ CÉLÉBRER LES 25 ANS DU CENTRE JUSTICE ET FOI

Le Centre justice et foi (CJF) vous invite à une soirée de fête et d'échanges qui aura lieu **le 10 mars prochain**. Ce sera l'occasion de souligner l'apport du CJF qui, depuis 25 ans, contribue aux débats de la société québécoise en publiant la revue *Relations*, en organisant les Soirées Relations et en suscitant, par son secteur Vivre ensemble, une réflexion sur les enjeux du pluralisme et de l'immigration.

À cette occasion, trois personnes parleront de la contribution et de l'engagement du CJF depuis un quart de siècle: **Rachida Azdouz**, vice-doyenne de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, **Christine Cadrin-Pelletier**, qui a été secrétaire aux affaires religieuses du ministère de l'Éducation et **André Paradis**, ancien directeur général de la Ligue des droits et libertés du Québec.

Au cours de cette soirée, la programmation du 25<sup>e</sup> anniversaire sera lancée, de même qu'une campagne de financement pour ce centre d'analyse sociale unique au Québec.

Le duo musical formé par **Claude Vaillancourt** et **François l'Écuyer** agrémentera la soirée.

**Le lundi 10 mars 2008 à 19 h**  
Maison Bellarmin, 25, rue Jarry Ouest, Montréal  
(Métro Jarry ou De Castelnau)

Pour plus de renseignements, communiquer avec Mouloud Idir au 514-387-2541, poste 241 ou [midir@cjf.qc.ca](mailto:midir@cjf.qc.ca)

**25 ans**  
Au cœur des débats de société

# Grain de sable

TEXTE : YING CHEN  
ILLUSTRATION : ZOHAR

Le 2 décembre 2007

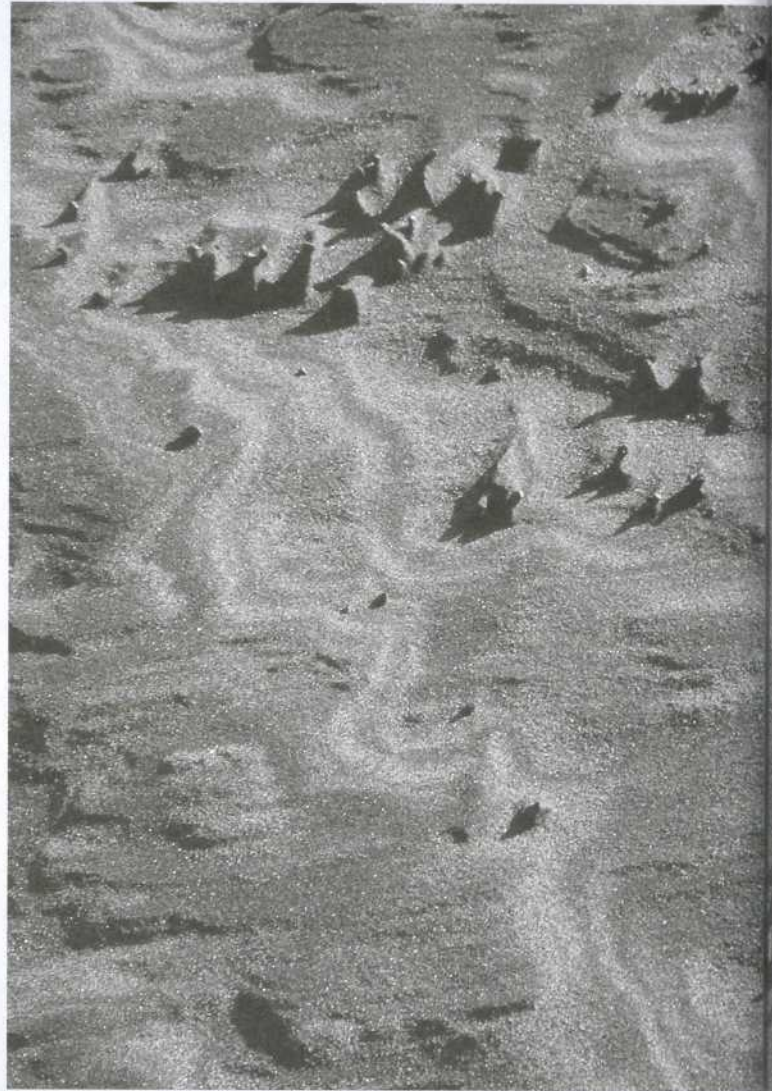
Mon fils,

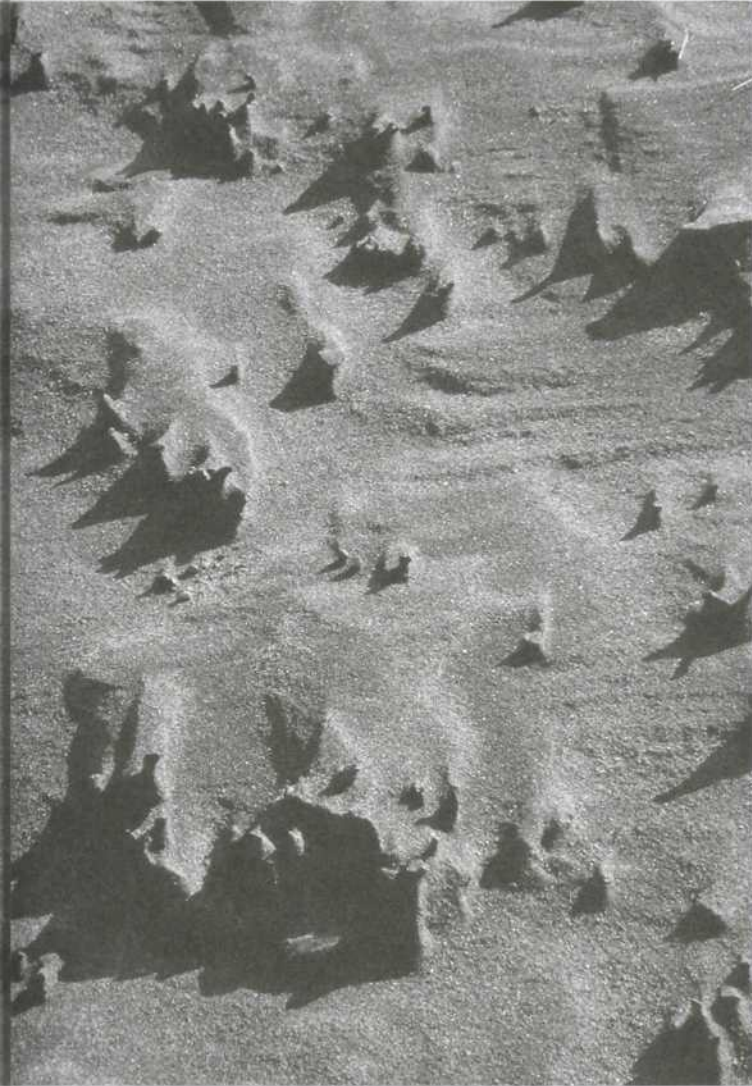
Me voilà de retour de voyage. Chaque fois que je pars, tu tombes malade et dois t'aliter avec tes épées en papier. Comment changer cela? Sache au moins que, où que j'aille, ni par ma pensée ni par mon travail je ne m'éloignerai jamais de toi, de notre amour élémentaire, de notre intimité banale, du désir de rester proche de toi, de te faire une soupe aux œufs quand tu refuses de manger autre chose. Il est vrai que pour connaître la vie et écrire, il me semble devoir passer ailleurs que par le monde des événements. Le monde ne m'intéresse que par son intériorité. Nous vivons sans journaux, télévision ni radio. Internet nous facilite l'accès à des informations pratiques, mais c'est tout. Je préfère une vie plus biologique qu'*internautique*. Il y a une différence entre la réalité médiatisée et la réalité courante, la première me paraissant beaucoup trop fictive et abondante. Je resterai dans notre vie simple, dans notre maison. Je resterai terre à terre, guère artistique, sans aspiration à l'harmonie ni à la perfection, toujours avec cette conscience de la précarité de la vie qui perdure, de la faille du corps en tant que matière qui entraîne l'esprit dans son ascension et son déclin, toujours attentive aux instants qui passent. Je ne sais aimer et vivre que concrètement.

C'était un voyage de travail mais aussi de repos, pendant lequel j'ai rencontré beaucoup de gens, mais presque sans téléphone ni courrier électronique, hors des tourbillons que nous traversons en ce moment en famille. Je dirais même «au-dessus», car je passe beaucoup de temps dans

l'avion et, malgré le bruit étourdissant du moteur, j'ai eu quelques précieux instants de quiétude. Lorsque l'avion est monté dans un ciel crépusculaire, quittant une ville, des querelles, des guerres, des possessions et des excitations, le paysage que j'ai vu par la petite fenêtre m'a paru étrangement silencieux. Nous étions bientôt au-dessus de nuages épais, d'une blancheur pure et éblouissante. J'ai sorti un livre – *Extraits des Pensées de Pascal* – et je suis tombée sur une phrase qui correspondait à mon état d'âme du moment: «Je ne sais qui m'a mis au monde, ni ce que c'est que le monde, ni que moi-même; je suis dans une ignorance terrible de toutes choses...

Je vois ces effroyables espaces de l'univers qui m'enferment, et je me trouve attaché à un coin de cette vaste étendue, sans que je sache pourquoi je suis plutôt placé en ce lieu qu'en un autre, ni pourquoi ce peu de temps qui m'est donné à vivre m'est assigné à ce point plutôt qu'à un autre de toute l'éternité qui m'a précédé et de toute celle qui me suit.» Je partais pour faire des discours, mais cette phrase me rendait muette dans la tête. Plus tard, lorsque l'avion a traversé des nuages pour redescendre, il était enveloppé d'un brouillard épais et on ne voyait plus rien. Hors de l'avion, il n'y avait plus aucune ligne, aucune forme, aucune lumière, aucun son. Cette traver-





Zohar, *Approche*, 2007

sée n'avait duré que quelques minutes, mais elle m'avait donné l'impression d'un arrêt total, ou d'une durée infinie – cela revient au même. C'est ainsi que, concrètement, j'imagine la mort et je perçois l'éternité. Ensuite, une lueur bleuâtre est apparue, peu de temps après elle a grandi et viré au violet, avec quelques traces beiges. À la fin, elle est devenue presque rouge. Des lumières terrestres ont surgi et révélé des silhouettes de constructions d'abord vagues, puis plus précises.

Pendant ce temps, j'ai aussi vu un film sur Édith Piaf. Ses chants puisent au fond de la terre, de la rue, de la boue, du cœur et du corps, et pendant des décennies ils s'élèvent jusqu'au ciel

avec cette vitalité triomphante, cette humanité héroïque. Édith Piaf parlait peu devant le public. Elle arrivait sur la scène, attendait la musique et sa voix explosait après un bref mais profond silence. Pour pouvoir chanter, il faut une voix et il faut une vie. Or, s'il est impossible d'écrire des romans en faisant abstraction des vicissitudes au-dessous des nuages, il est aussi vrai que je serais incapable de le faire si je n'avais jamais pris d'avion, si je n'avais jamais fait l'expérience de ce type de « méditation involontaire » – dans un avion ou ailleurs. Car la musique doit naître du silence.

Hier, après m'être replongée dans notre train-train, après une journée de

courses ici et là et de casse-tête besogneux dans des papiers, j'ai trouvé une phrase du Tao qui m'a semblé compléter la réflexion de Pascal : « Bloque toutes les ouvertures, ferme toutes les portes; tu seras sans usure au terme de ta vie. Ouvre tes ouvertures, multiplie tes activités, tu seras sans recours au terme de ta vie. Percevoir le minuscule, voilà la clairvoyance. Garder la douceur, voilà l'énergie. » Ici, Lao Zi nous enseigne comment, avec le sentiment pascalien du Cosmos et notre instinct de conservation, vivre en dessous des nuages sans nous laisser submerger par le vacarme du monde et surtout par le vacarme à l'intérieur de nous-mêmes. Le besoin d'enfermement et de repli vient de la nécessité de bien gérer, de focaliser cette source abondante de vie qui circule dans nos veines pourtant fragiles et limitées, afin d'en empêcher le débordement inutile, aveugle et même nuisible, et de la transformer en énergie contenue, en force savante, en chant silencieux. Cela seul pourra nous aider à bâtir l'édifice de notre art et de nos relations, qui sera, en fin de compte, quelles que soient sa taille et sa solidité, un insignifiant grain de sable dans l'univers selon Pascal et un immense rêve selon Lao Zi. Nous sommes contents de ce grain de sable qui est toute notre vie et nous sommes en vie parce que nous rêvons. Pour l'un comme pour l'autre, je suppose que le consentement est important. Nous serons sereins et « sauvés » quand nous saurons véritablement faire consentir notre esprit aux vérités et notre être à nos conditions. ●



## LA MUTATION DES SYMBOLES

GUY PAIEMENT

L'auteur, jésuite, est président des Journées sociales du Québec

Une société ne peut se passer de symboles. Elle les utilise pour exprimer la compréhension qu'elle a d'elle-même à un moment donné. Mais comme cette compréhension change sous les coups de butoir des événements, les symboles, eux aussi, se modifient, tout en gardant une certaine orientation qui garantit une apparente continuité dans la façon de se comprendre.

Nous avons connu une telle opération avec la fête de Dollard. Destinée à développer la fierté et le goût de lutter pour la « patrie », Dollard des Ormeaux et ses amis ont été réquisitionnés, au début du XX<sup>e</sup> siècle, pour convaincre les générations montantes de défendre la nation canadienne-française. Quand

On remplaça donc Dollard par les patriotes. Ces derniers n'avaient-ils pas lutté contre l'impérialisme de l'Angleterre et proposé, entre autres revendications, la responsabilité politique entière du Parlement? Dans les deux cas, l'appel à la lutte est évident mais son orientation en a été modifiée. De la défense de la patrie, on est passé à la lutte pour la responsabilité politique de l'État, ce qui en a fait une fête à coloration souverainiste plus ou moins accentuée.

Le monde religieux québécois vient de connaître une opération semblable avec le symbole de l'Arche de la nouvelle Alliance: un coffre soutenu par deux anges et orné d'icônes rappelant des scènes évangéliques. Cette arche circule dans les différentes églises diocésaines en vue du prochain Congrès eucharistique international qui se tiendra à Québec en juin. Manifestement, il s'agit du rappel de l'Arche d'Alliance que les Hébreux avaient construite durant leur traversée du désert. Pour signifier la présence de

Temple puis l'exil à Babylone, l'Arche ne fut pas reconstruite et certains prophètes insistèrent pour souligner que des jours viendraient où l'Alliance serait inscrite dans le cœur de chacun et de chacune.

La réactivation de ce symbole par l'Église de Québec est sélective. Curieusement, elle ne fait pas le lien avec le peuple marchant dans le désert et se réfère plutôt à la présence de l'Arche dans le Temple. Comme plusieurs des icônes qui la recouvrent évoquent des scènes qui sont associées au mémorial de la dernière Cène, le nouveau symbole vise clairement à convaincre les fidèles de participer au grand rassemblement eucharistique de Québec. Déjà, cette utilisation signifie que si on ouvre l'Arche, on risque d'y voir une sorte d'ostensoir proposant aux fidèles de renouer avec l'adoration de l'eucharistie. Plusieurs redoutent que ce nouveau symbole ne cache ainsi le désir de revenir aux rites traditionnels et de conforter une piété individuelle coupée de l'histoire concrète du Québec et de ses fragiles expériences spirituelles.

Qu'arriverait-il, en effet, si, de cette arche, sortait soudain toute la foule des personnes qui ont été plus ou moins exclues du repas eucharistique ces dernières années, rejoignant tous ceux et toutes celles qui ont été mis de côté par une économie triomphante? Qu'arriverait-il si, tantôt en silence, tantôt en criant, ils manifestaient que le temps des miettes jetées au pauvre Lazare (Luc 16, 19-31) est révolu, se reconnaissant une parenté avec Jésus, ce crucifié ressuscité qui marche avec eux comme au temps des disciples d'Emmaüs (Luc 24, 13-32)?

Qu'ils soient politiques ou religieux, les symboles sont tissés à partir de multiples interprétations. Il ne peut guère en être autrement car, sous leur apparente évidence, ils demeurent les témoins de conflits d'interprétations qui ont cours. Il est illusoire de vouloir les occulter. ●



des historiens ont réduit ces héros à un groupe d'aventuriers qui défendaient avant tout leur commerce de fourrures, on se mit à douter de leur pertinence symbolique. Sans compter que les « Canadiens-français » venaient d'être remplacés par les « Québécois » et que ces derniers ne se contentaient plus de défendre la patrie mais de construire un pays grand ouvert à la modernité.

leur Dieu au cœur de leur long périple au désert, les disciples de Moïse avaient construit une arche qui les accompagnait dans leur voyage. Plus tard, quand ces nomades furent bien installés en Canaan, l'Arche fut introduite par Salomon dans le nouveau Temple de Jérusalem. Dès lors, ce fut ce dernier qui prit de plus en plus d'importance. Après la destruction du

DVD

## LOS MEXICANOS – LE COMBAT DE PATRICIA PÉREZ

SCÉNARIO ET RÉALISATION : CHARLES LATOUR,  
PRODUCTION : CHARLES LATOUR/MACUMBA  
INTERNATIONAL, CANADA, 2007, 43 MIN.

Le Canada a des ententes avec des pays du tiers-monde tels que le Mexique, le Guatemala et la Jamaïque pour combler son besoin de travailleurs agricoles. Cette main-d'œuvre bon marché est payée bien en-deçà du

Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC). Aujourd'hui, on trouve de tels centres partout au Canada.

Le film montre les conditions d'isolement (physique et linguistique), de précarité et d'insalubrité dans lesquelles vivent souvent ces travailleurs : des plafonds et planchers endommagés par les infiltrations d'eau et l'humidité, des produits chimiques agricoles entreposés dans le logement, etc. Au fil des entretiens, on est témoin de la façon dont les patrons usent de leur pouvoir pour les renvoyer chez eux, sans justification et sous le regard complaisant du gouvernement canadien. On y apprend que beaucoup n'ont pas de véritable choix. Ils font ce travail à défaut d'avoir la possibilité de soutenir leurs familles dans leur pays. Leurs témoignages sont touchants, notamment lorsqu'ils parlent de leurs proches restés au Mexique, une situation les

système capitaliste qui fragilise les populations par-delà les frontières et profite ensuite de leur vulnérabilité. Les travailleurs du Mexique et de l'Amérique centrale, qui demeurent pourtant chez nous une bonne partie de l'année et qui contribuent à la construction du Québec et du Canada, sont privés de toute forme de citoyenneté. On ne leur donne pas le droit de circuler alors qu'on permet à ceux qui viennent de pays du *premier monde* (Australie, France, Nouvelle-Zélande, etc.) de se déplacer. Cela dénote une injustice flagrante. Ce modèle se développe en pérennisant la marginalisation des individus et leur séparation d'avec leur famille. Il s'agit d'une nouvelle forme d'esclavage qui fortifie la logique d'accumulation du profit en prétextant que cela est nécessaire pour disposer « de produits agricoles à un prix toujours compétitif », comme l'affirme dans le documentaire un représentant de la

Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre étrangère (FERME).

Patricia Pérez a utilisé différents moyens pour s'approcher de ces travailleurs coupés du reste de la population, sensibiliser l'opinion publique québécoise et faire avancer leur cause. À travers sa participation à une émission de radio locale, on voit comment elle et son équipe sont devenues une source de consolation et de secours pour ceux qui sont sans voix. C'est là l'un des rares moyens de diffuser l'information et les propos des travailleurs eux-mêmes, en espagnol. Ce film, à son tour, amplifie leur voix commune ainsi que l'héritage de Patricia Pérez qui, espérons-le, perdurera par le biais de la consolidation de l'organisme qu'elle a fondé et l'inspiration que procure son engagement pour la justice, l'égalité et la dignité. Gracias Patricia!

Photo de gauche: Patricia Pérez

MAURICIO PALACIO



salaire consenti à un Canadien œuvrant dans le même domaine. Le réalisateur du film *Los Mexicanos – Le Combat de Patricia Pérez*, Charles Latour, nous plonge dans la lutte menée par cette femme en faveur des droits de ces travailleurs migrants saisonniers, principalement au Québec mais aussi ailleurs au Canada.

Emportée par un cancer en septembre dernier, cette réfugiée politique d'origine mexicaine se consacra à cette cause jusqu'à son dernier souffle. Latour dévoile tous les efforts qu'elle a consentis pour que ces travailleurs prennent connaissance de leurs droits et entreprennent de se syndiquer en vue de parer aux multiples injustices qu'ils subissent. Son travail a conduit à la fondation du *Centro de apoyo a los trabajadores migratorios agricolas* (Centre de soutien aux travailleurs agricoles), lequel est subventionné par les

privant de la possibilité de vivre une vie de famille normale. On peut sentir l'angoisse d'un travailleur saisonnier suivi par la caméra lors de son renvoi chez lui. De retour dans son pays, il ne sait pas comment il va faire pour soutenir sa famille. Le niveau de vulnérabilité de ces hommes est très élevé. Ils viennent de pays où leurs droits sont souvent moins respectés qu'ici et sont à la merci des employeurs comme s'ils n'avaient aucun droit, comme si aucun État n'existait.

Ce documentaire n'est pas seulement un film décrivant le travail d'une personne pour les droits des autres. Il se veut aussi une dénonciation d'un



Charles Latour

Photo de gauche:  
Patricia Pérez

## UN DOCUMENT INÉDIT

Suzanne Clavette (dir.)  
**LA CONDITION OUVRIÈRE  
 AU REGARD DE LA DOCTRINE  
 SOCIALE DE L'ÉGLISE**  
 Québec, Presses de l'Université  
 Laval, 2007, 36 p.

Il en va des écrits comme des personnes et des institutions : eux aussi ont leur genèse et leur histoire. La genèse de la lettre de l'Assemblée des évêques du Québec intitulée *Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église*, publiée en 1950, a des éclairages nouveaux à apporter sur ce document et sur l'histoire du catholicisme social québécois de l'époque. C'est cette conviction qui a amené Suzanne Clavette à chercher, à trouver et à rendre accessible au public la version « inédite et originale » du projet de cette lettre demandée par les évêques à leur Commission sacerdotale d'études sociales. Ayant pour titre *La condition ouvrière au regard de la doctrine sociale de l'Église*, ce projet constitue la



matière principale du deuxième volume de la collection « Histoire sociale – Documents », dirigée par Suzanne Clavette aux Presses de l'Université Laval. Il est précédé d'une présentation, d'une chronologie des événements et suivi d'une bibliographie sommaire. On peut regretter de ne pas trouver dans le même opuscule, pour fin de comparaison, le texte complet de la lettre pastorale parue il y a déjà 58 ans.

Entre sa remise aux évêques le 24 juin 1949 et la parution de la lettre officielle du 31 mars 1950, ce document de travail a subi plusieurs modifications substantielles. Ces transformations profondes et leur histoire, que raconte la présentation et reprend schématiquement la chronologie des événements, témoignent d'un virage à droite à cent quatre-vingt degrés de l'épiscopat québécois, après l'affaire silicose et la première grève de l'amiante en 1949. Ce constat apporte de sérieux bémols aux refrains d'ouverture dont on a accompagné le lancement et la promotion de la lettre des évêques. Il manifeste une fois de plus que, au Québec, pendant la période considérée, la pensée était loin d'être aussi homogène et monolithique que l'ont affirmé des analyses rapides et superficielles – même si les débats étaient alors affaire d'élites, sans participation du peuple comme aujourd'hui.

**JEAN-PAUL ROULEAU**

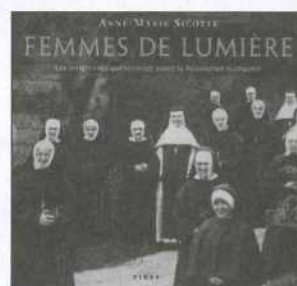
## AU-DELÀ DES CLICHÉS

Anne-Marie Sicotte  
**FEMMES DE LUMIÈRE –  
 LES RELIGIEUSES QUÉBÉCOISES  
 AVANT LA RÉVOLUTION  
 TRANQUILLE**  
 Montréal, Fides, 2007, 191 p.

Ah! ces religieuses d'autrefois! Nous ne nous approchons jamais d'elles impunément, nous, les femmes dans la quarantaine qui ne les avons pas connues à l'époque et les découvrons à travers les souvenirs de survivantes aujourd'hui nonagénaires, des photographies anciennes et des archives documentaires. Combien d'entre nous avons en effet, comme Anne-Marie Sicotte, succombé à la fascination pour le monde qui fut le leur, un monde aujourd'hui entièrement révolu?

Anne-Marie Sicotte partait de loin. Elle partait à vrai dire d'où nous partons tous désormais. Dans l'habit, elle n'a vu d'abord qu'une prison, inca-

pable d'y déceler un instrument de confiance en soi et d'assurance dans les rapports que les religieuses devaient entretenir avec les personnes de l'extérieur et qui étaient à l'occasion des hommes en position d'autorité. Elle a eu aussi du mal, au début, à saisir la dimension proprement spirituelle de la vie religieuse. Sans doute, elle a été largement tributaire des études



effectuées dans les années 1980 et 1990, qui se sont intéressées à la vie professionnelle des religieuses mais sans jamais accorder la moindre attention à leur vie... religieuse. Cependant, son désir de connaître autant que possible la vie consacrée « de l'intérieur » l'a rendue capable d'aller à la rencontre de ce monde désormais étranger et de s'ouvrir aux découvertes. Il en résulte un livre qui rejoint tout à fait la sensibilité contemporaine.

L'ouvrage est avant tout un recueil de photographies mises en contexte par un propos sobre et nuancé. Magnifiques, expressives, variées, ces photographies nous font entrer où les religieuses ont prié et travaillé. La vie proprement religieuse occupe la première partie, depuis l'entrée au couvent jusque parfois au départ en mission en passant par la formation préparatoire aux vœux et à la vie de professes, avec ses moments de recueillement et d'autres de détente. La deuxième partie fait plutôt voir les religieuses dans leurs activités professionnelles : enseignantes, infirmières, mères des orphelins, gardiennes des vieillards, servantes du clergé, auxiliaires en paroisses, etc.

On dit qu'une image vaut mille mots : les parquets cirés des larges cor-

ridors, les boiseries foncées, l'ordre partout, les images pieuses, les devises et les grands crucifix qui ornent les murs, les cellules étroites et pauvres, le silence et jusqu'aux « odeurs de propreté » qui se dégagent de ces photos instaurent une atmosphère telle qu'on est surpris lorsqu'un ballon ou un jeu de cartes, un feu de camp ou le vent dans les robes y mettent du mouvement et un peu de franche gaieté. Ce sont-là les premiers signes que le livre va bientôt nous entraîner au-delà des clichés de notre mémoire collective. On voit surtout les religieuses en portraits de groupe, mais aussi en traîneau jusque dans le Grand Nord, au milieu des Indiennes dans les plaines de l'Ouest, dans les bidonvilles du Brésil et de tous les tiers-monde. Ici comme ailleurs, elles sont au milieu de leurs élèves, en procession, en récréation, en perfectionnement professionnel, à mendier de maison en maison pour les pauvres, à la gare pour accueillir les immigrants, dans la salle commune ou à la pharmacie d'un hôpital, à coudre pour les prêtres, à préparer la liturgie et dans cent autres situations. Toutes ces photos fourmillent de tant de détails historiques qu'il vaut la peine de les scruter attentivement, non seulement pour ce qu'elles disent de la vie consacrée mais pour ce qu'elles enseignent des modes de vie d'autrefois.

Évidemment, certains aspects de l'expérience des consacrées ne sont pas traduisibles en image: les irritations inévitables provoquées par la vie commune, les déserts spirituels qu'il faut parfois traverser tout comme les joies presque mystiques qui peuvent soutenir la vocation des décennies encore après qu'on les ait ressenties, la contrainte que représente à l'occasion l'obéissance aux volontés des supérieures, la solitude au milieu de ses sœurs, la plénitude de sens expérimentée dans les périodes d'adéquation profonde entre soi et sa vie, autant de dimensions, parmi d'autres, absentes forcément ici et que l'auteure aurait pu au moins évoquer. Il reste que, tel quel, Anne-Marie Sicotte offre aux généra-

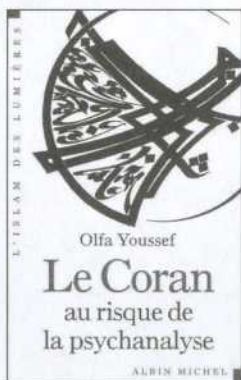
tions d'aujourd'hui un ouvrage que j'ai énormément apprécié.

**LUCIA FERRETTI**

**POLYSÉMIE CORANIQUE**

Olfa Youssef  
**LE CORAN AU RISQUE  
 DE LA PSYCHANALYSE**  
 Paris, Albin Michel, 2007, 224 p.

Dans le contexte des débats autour des accommodements raisonnables au Québec en particulier et dans ceux des pays d'Occident à forte immigration musulmane en général, ce livre vient malheureusement appuyer une nouvelle fois la conception binaire d'un partage du monde musulman entre les extrémistes-légalistes-litéralistes et les modernes-modérés-spiritualistes. Directrice de l'Institut



supérieur des cadres de l'enfance à l'Université de Carthage, vivant dans une Tunisie qui qualifie très officiellement le foulard des musulmanes d'« habit sectaire » et rapportant, dans ses conférences, les propos du président Ben Ali (qu'elle se fait citer par l'épouse de celui-ci), l'auteure nous livre dans son ouvrage une thèse qu'on qualifie par ailleurs de « postmoderne » et qui n'est, en somme, qu'une proposition bien triviale: « le Coran [peut] se prêter à des lectures multiples ».

Alors que cette « découverte » existe depuis le vivant du prophète Muham-

mad, la thèse d'Olfa Youssef a cependant le mérite de nous faire découvrir deux éléments d'importance. D'une part, les possibilités d'interprétation – quoique souvent déjà présentes dans des lectures contemporaines d'al-Sha'rawi à 'Amr Khaled – qu'offrent les outils conceptuels empruntés à la sémiotique et à la psychanalyse. D'autre part, la distance qu'elle veut marquer avec la sécheresse techniciste et légaliste de certains courants musulmans dans leur lecture du Coran et de la tradition prophétique. Cependant, cette dernière résolution, bien qu'aisément compréhensible, laisse pourtant transparaître un autre programme: dans un contexte de guerre (intellectuelle également), favoriser la lecture soufie contre celle de l'extrémisme.

Si la critique des lectures littéralistes et non contextualisées trouve une légitimité dans l'anachronisme où ces dernières peuvent nous entraîner, la lecture d'inspiration soufie que l'auteure appelle de ses vœux – à l'appui notamment des mystiques al-Râzî et Ibn Arabî – ne possède en revanche pas la même recevabilité. Considérant la place qu'occupe Olfa Youssef sur la scène d'un État qui possède l'un des dossiers les plus noirs en matière de torture subie jusqu'à aujourd'hui par des milliers de prisonniers d'opinion et de conviction, ce manichéisme exégétique ne peut être complètement innocent sur le plan politique. Ainsi, sa position de principe contre les effets dévastateurs des lectures les plus étroites du Coran se transforme rapidement, tantôt en un plaidoyer en faveur de l'interprétation soufie (p. 151-153), tantôt en un réquisitoire contre l'ensemble du paradigme juridique en islam. Autrement dit, le problème tient surtout dans la polarisation construite à partir des deux lectures, dans leur opposition et le sens de leur antagonisme dans le contexte de la quasi-criminalisation d'un islam qui, par ailleurs, veut également avoir prise sur le réel, le social et le politique – par opposition à celui qui fait l'apolo-



gie du renoncement à la rationalité, à l'action et au monde en général (p.99).

À part d'avoir enfoncé la porte ouverte selon laquelle la psychanalyse, au même titre d'ailleurs que l'exégèse traditionnelle, est un outil herméneutique privilégié qui «prouve» la polysémie du Coran, l'ouvrage d'Olfa Youssef nous rappelle que la prise en compte du contexte (d'ailleurs absent de toute la première partie du livre consacrée à la femme en islam) est le meilleur éclairage du discours. En ce sens, comprendre le Coran en soulignant les aspects spirituels qui constituent l'essentiel d'une vision à la fois globale et profonde de l'islam ne peut qu'être bénéfique pour qui voudrait le connaître. Mais définir les paramètres d'une famille d'interprétation en vue d'en stigmatiser une autre n'est pas jouer à fond le jeu – par trop sérieux – de la démocratie et, encore moins, celui de la postmodernité pluraliste.

**SALAH BASALAMAH**

**GENRES ET THÉOLOGIE**

Monique Dumais (dir.)  
**FRANCHIR LE MIROIR  
 PATRIARCAL – POUR UNE  
 THÉOLOGIE DES GENRES**  
 Montréal, Fides, 2007, 344 p.

Dans cette publication des Actes du congrès de la Société canadienne de théologie de l'automne 2000, sous le thème « Genres et théologie », on nous propose un tour d'horizon de la problématique des genres en théologie, à partir des questions les plus fondamentales jusqu'aux problèmes les plus concrets, à travers une multiplicité de thèmes et d'approches disciplinaires.

D'entrée de jeu sont traitées les questions d'ordre épistémologique : Marie-Andrée Roy présente avec clarté les principales théories féministes sur la question du genre et du sexe ainsi que la trame des travaux des théolo-

giennes au Québec; Denise Couture nous fait habilement pénétrer dans les diverses approches du genre en théologie féministe, et met de l'avant une proposition en contexte québécois. Puis, des études bibliques nous entraînent dans des entreprises herméneutiques : avec l'exégète Olivette Genest d'abord, en suivant à la trace les arguments du magistère catholique, surtout de Jean-Paul II, concernant le



refus de l'ordination sacerdotale des femmes, nous éprouvons le poids de la conception du genre féminin qui s'y trouve; ensuite, Alain Gignac nous fait expérimenter la problématique des genres dans de subtiles exégèses du texte de Romains 1, 18-32; enfin Sylvie Paquette Lessard relie avec à-propos la figure de Phœbé (Romains 16, 1-2) aux pratiques des agentes de pastorale dans l'Église québécoise.

Le troisième chapitre ouvre sur des perspectives ecclésiales et pastorales : l'article très éclairant de Pierrette Daviau montre comment l'analyse de genre en recherche-action contribue à identifier les rapports de pouvoir tels que vécus par les agentes de pastorale dans l'Église, et à promouvoir la déconstruction des structures qui maintiennent l'inégalité entre hommes et femmes; et Martine Floret, à partir d'une expérience en développement international au Burkina Faso, laisse voir comment l'analyse des genres peut infiltrer les pratiques missionnaires de l'Église; Jean-Guy Nadeau, pour sa part, choisit avec audace la

réalité très complexe et controversée de la prostitution comme lieu d'une analyse des rapports de genres, en traversant les diverses positions féministes, ainsi que la pensée chrétienne.

Le chapitre suivant nous propose des réflexions sur la différence : Mélyny Bisson nous fait entrer avec aisance dans la critique de « l'économie du même » de Luce Irigaray et de sa conception du devenir spirituel féminin; Claude Mailloux nous donne une réflexion pertinente sur l'enjeu de la violence dans la rencontre de l'autre, à la lumière de la pensée psycho-religieuse de Denis Vasse; enfin, Jean Richard développe une analyse très fine de la pensée organique du patriarcat, et montre comment la pensée chrétienne, malgré sa vision communautaire prophétique, rechute toujours dans le modèle organique.

Dans un cinquième chapitre, un essai de théologie pratique développé par des femmes de l'UQAC sur la réalité de femmes aidantes naturelles, illustre l'intérêt d'inclure le genre dans la recherche; et Monique Dumais reprend de manière créatrice les thèmes de «souffle» et de «nomadisme» dans une perspective éthique et praxéologique.

Enfin, dans le dernier chapitre, Hélène Businger-Chassot exprime son questionnement sur la reconstruction par des théologiennes de l'image/concept de Dieu/e; et Patrick Snyder fait preuve d'avant-garde en étudiant l'être masculin, à partir de la pensée de Jean-Paul II.

Il valait la peine d'attendre quelques années pour avoir cette publication qui témoigne du travail déjà bien amorcé pour un renouveau essentiel de la théologie. Il reste à souhaiter avec Monique Dumais que vienne « la qualité de la réception [qui] fait encore défaut dans nos institutions et milieux ecclésiaux » (p.335).

**LOUISE MELANÇON**

## Prochain numéro

Le numéro d'avril-mai de la revue *Relations* sera disponible en kiosques et librairies dès le 11 avril. Profitez-en pour le réserver. Il comprendra notamment :

- un dossier sur le **syndicalisme**. Depuis une vingtaine d'années, le taux de syndicalisation est en baisse dans plusieurs pays. La mondialisation néolibérale provoque des revers mais aussi des alliances nouvelles. Au Québec, quelle est la réalité derrière un taux qui avoisine encore les 40 %? Qu'advient-il du syndicalisme comme mouvement social axé sur l'action politique? Avec la multiplication des emplois atypiques, l'exercice du droit d'association et du droit à la négociation collective est-il devenu une chasse gardée? Quels défis et paradoxes caractérisent le syndicalisme aujourd'hui?
- une controverse sur la bourse du carbone;
- la suite de la chronique littéraire de Ying Chen, illustrée par le photographe Zohar;
- les œuvres de notre artiste invitée, Christine Chartrand.



Christine Chartrand, *Mémoire urbaine*, 2007,  
150 x 103 cm, acrylique sur toile

Recevez par courriel, peu avant sa parution, le sommaire détaillé du numéro en vous inscrivant à la liste d'envoi. Pour ce faire, écrivez votre adresse au lieu indiqué sur la page d'accueil de notre site Internet : [www.revuerelations.qc.ca](http://www.revuerelations.qc.ca).

## Relations

*société politique religion*

8 NUMÉROS PAR ANNÉE, 44 PAGES

4,95 \$ PLUS TAXES

### ABONNEZ-VOUS...

Un an : 35 \$ Deux ans : 65 \$

À l'étranger (un an) : 45 \$

Étudiant : 25 \$ (sur justificatif)

Abonnement de soutien : 100 \$ (un an)

par téléphone : 514-387-2541

par télécopieur : 514-387-0206

par courriel : [relations@cjf.qc.ca](mailto:relations@cjf.qc.ca)

par la poste :

### Relations

Ginette Thibault

25, rue Jarry Ouest

Montréal (Québec) H2P 1S6

[www.revuerelations.qc.ca](http://www.revuerelations.qc.ca)

Oui, je désire un abonnement de \_\_\_\_\_ an(s), au montant de \_\_\_\_\_ \$

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

Je désire également envoyer un abonnement de \_\_\_\_\_ an(s), au montant de \_\_\_\_\_ \$ à la personne suivante :

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

Montant total : \_\_\_\_\_ \$ Je paie par chèque (à l'ordre de *Relations*)   
ou par Visa

NUMÉRO DE LA CARTE \_\_\_\_\_

EXPIRATION \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

# LE CERVEAU A BESOIN D'EXERCICE QUOTIDIEN.



LE DEVOIR EST PUBLIÉ TOUS LES JOURS.



◆ On n'est jamais trop curieux ◆